

PROF

TRIMESTRIEL - SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2015 | NUMÉRO 27



DOSSIER

Mieux articuler enseignement, formation et emploi

Pacte d'excellence :
quatre matinées de débat

Numérique :
la Twictée dédramatise la dictée

Formation continuée :
un supplément de l'IFC

L'immobilisme révolutionnaire



Les compétitions telles que Worldskills mettent en lumière l'importance des liens entre enseignement, formation et emploi, thème de notre dossier.
© Worldskills

C'est d'abord le regard curieux du jeune écolier qui a capté le mien. Puis ce titre, *Le plaisir d'apprendre* ⁽¹⁾ flanqué de « Manifeste », comme un appel au rassemblement. « *Ma conviction est faite et je n'en démordrai pas, insiste Philippe Meirieu : dans la course effrénée que vivent nos enfants aujourd'hui, fascinés par la vie en trompe-l'œil et en temps réel, la découverte du plaisir d'apprendre reste l'acte fondateur de toute éducation* ».

Après sept textes courts, légers et profonds à la fois, réunis sous la bannière « plaisirs d'école » et ponctués d'extraits littéraires ou d'illustrations, douze invités évoquent ce que ce « plaisir d'apprendre » leur inspire : François Dubet, Marcel Gauchet, Bernard Stiegler, Boris Cyrulnik, pour ne citer que les plus médiatisés. Une jubilatoire invitation à l'audace et à quitter cet « immobilisme révolutionnaire » qui nous pousserait à « *ne rien changer puisqu'on ne peut pas tout changer...* »

Un livre qui fait écho aux travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence dont la première synthèse pointe en têtes de chapitres le double défi de « *parer à l'ennui chez les élèves et renouer avec le désir et le plaisir d'apprendre* » et « *d'inverser un certain affaiblissement du plaisir d'enseigner* ». On en parle dans ce numéro, également porteur d'un supplément consacré au Pacte.

D'immobilisme, il n'en est vraiment pas question en matière d'articulation entre enseignement, formation et emploi, thème de notre dossier qui pointe les dispositifs et réformes allant en ce sens, et pas seulement chez nous. Au point que certains s'inquiètent de voir l'enseignement soumis aux impératifs socioéconomiques. En tout cas, avec 12 % de jeunes de 15 à 24 ans ni à l'école, ni en formation, ni à l'emploi, ne rien faire serait irresponsable...

Bonne lecture. ●

Didier CATTEAU
Rédacteur en chef

⁽¹⁾ Paris, Éd. Autrement, 2014.



Le Pacte pour un Enseignement d'excellence en débat >4

L'encadrement alternatif doit être prêt pour janvier >8

Numérique, climat scolaire et culture au Salon Éducation >9

« La Twictée dédramatise la dictée » >10

« Je suis accro au projet PSM : mon fils a arrêté le cannabis » >12

Une Maison des Maths >14

« Madame livres » en son local perché >15

Mieux articuler enseignement, formation et emploi >16

Des robots dans l'école, de l'école dans les robots >28

Le Passeport TIC 2015 est arrivé >30

Mieux cerner le début de carrière des enseignants du secondaire >31

Démocratiser l'école, mais en gardant l'excellence ! >32

Diversifier les pratiques pédagogiques pour accompagner les élèves dans toutes les dimensions de l'apprentissage >34

Relavoriser l'école... sans tabou >36

Apprendre et transmettre des gestes qui peuvent sauver >37

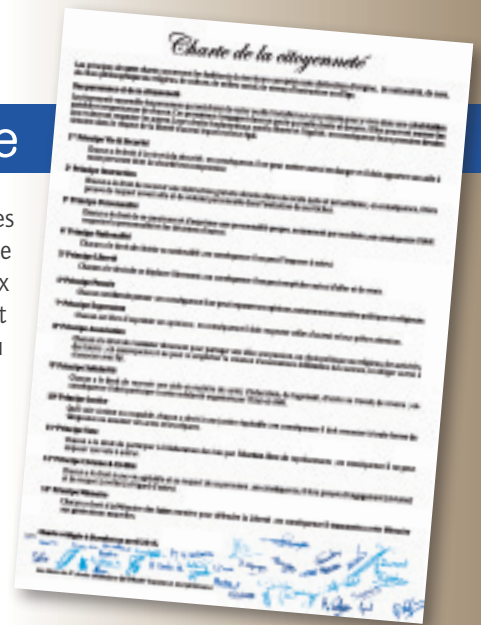
Quand la flèche humiliante perce la carapace de l'élève >38

Rejoignez notre panel de lecteurs >40

Votre Carte PROF 2016-2017 avec le magazine de décembre >43

La citoyenneté en charte

Les élèves de 3^e secondaire de l'Athénée royal Ardennes-Hautes Fagnes (Stavelot-Malmédy) et leur professeur de français, Patrice Lefebvre, ont écrit une Charte de la citoyenneté, qui touche aux droits mais aussi aux devoirs de chacun. Deux autres écoles (Institut de la Vierge Fidèle à Schaerbeek et École libre fondamentale du Soleil Levant à La Louvière) ont fait de même, répondant à l'appel lancé pour faire de mars le mois de la tolérance (bit.ly/1Fxcodz et bit.ly/1liesrl). Une dizaine d'autres initiatives ont été menées au sein de l'athénée sur ce thème en 2014-2015.



C'est le nombre de personnes qui fréquentaient l'enseignement de promotion sociale en 2012-2013, comme l'indique *La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres 2015*. Cette 4^e édition innove en proposant un zoom sur la situation et les trajectoires des jeunes de 3 à 24 ans, et notamment la transition vers l'emploi, abordée en filigrane du dossier de ce magazine. bit.ly/1MBBu21

Ose la science et le cerveau

L'ASBL Ose la Science propose chaque année depuis 15 ans aux classes de 6^e secondaire le séminaire « Jeunes, Sciences et... » Deux jours qui permettent à trois-cents élèves répartis en ateliers de réfléchir à une thématique scientifique liée à la vie quotidienne. Après l'alimentation, place au cerveau, les 25 et 26 janvier 2016. Inscription via www.oselascience.be/seminaire-24 Quant au Printemps des sciences, il invitera à passer « À table » du 14 au 20 mars.

Déchets radioactifs



L'Ondraf (Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies) et l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) ont mené une campagne d'enlèvement de déchets radioactifs dans 37 écoles qui s'y étaient inscrites. La plupart du temps, il s'est agi de récupérer des éléments de packs livrés aux écoles dans les années '60-'70 pour les leçons sur la radioactivité. Infos : www.ondraf.be ou communication@nirond.be.

Révolution ou ravalement de façade ?

Fin aout, plusieurs centaines d'acteurs de l'enseignement ont assisté à quatre matinées de présentation et de débat autour du Pacte pour un Enseignement d'excellence, qui entame une phase participative. Florilège de réactions recueillies lors de la première matinée.

Lundi 24 aout, 9 h, à l'Athénée d'Uccle 2. Cent-vingt-cinq acteurs de l'enseignement, professeurs, inspecteurs, éducateurs, agents de CPMS,... se concentrent sur l'exposé qui introduit la première matinée d'information sur le Pacte pour un Enseignement d'excellence et sa phase participative.

Place ensuite aux ateliers centrés les axes de travail (lire en pages 6-7). « Comment trouvera-t-on le temps de voir nos programmes et d'y ajouter de la citoyenneté, de l'initiation numérique,... ? », déclare un participant à l'atelier « Savoirs et compétences ». Selon un directeur d'école primaire, « ce plan concerne davantage le secondaire et semble ne pas tenir compte des plans précédents comme celui qui devait rendre tous nos élèves bilingues ».

Certains remettent en question des options du Pacte : « On privilégie l'oralité dans l'apprentissage des langues. Mais l'écrit reste un support de l'apprentissage et une compétence importante dans les entreprises. Et comment faire de la conversation avec 25 élèves ? » ; « Doit-on s'adapter aux besoins des entreprises, au risque de diminuer la formation à la vie en société ? »

L'animateur invite ensuite à pointer des priorités. « Le Pacte aura un effet sur les référentiels et les programmes. Attention à la cohérence interne et transdisciplinaire ». « Revenons à l'essentiel en maths et en français, quitte à revoir la façon d'enseigner ces branches ». « Comment concilier l'élaboration d'un tronc commun et l'attention aux parcours des élèves et à leur volonté parfois d'entrer vite dans le concret ? »

Enfin, les participants listent des bonnes pratiques : recréation du plaisir de vivre à l'école, heures de concertation dans le secondaire, mise en place de personnes-ressources pour les TIC...

Briser l'isolement des jeunes enseignants

La même méthodologie est proposée à un autre groupe sur le thème « Acteurs de

l'enseignement ». Vaste sujet qui englobe la carrière, la transformation du métier, la formation initiale et continue et l'ouverture de l'école vers l'extérieur.

Parmi les priorités exprimées : une formation initiale qui prend davantage l'aspect relationnel du métier, et un accompagnement en début de carrière. « Pourquoi ne pas offrir la possibilité de la débiter en alternant de longs stages à l'école et des retours vers les formateurs en haute école pour des débriefings ? ».

Plébiscitée aussi, une meilleure communication : « Remonter le moral des troupes, c'est donner des informations précises, pratiques, dans un langage clair, pour que chaque enseignant puisse construire des ponts avec son vécu en classe et se sentir valorisé », explique une inspectrice. Une autre participante évoque la nécessité de disposer d'un cadre clair dans lequel l'autonomie pédagogique peut s'exercer. D'autres citeront encore la nécessité d'engager des éducateurs dans le fondamental et de créer un climat de confiance réciproque avec les parents.

Enfin, parmi les bonnes pratiques à promouvoir, citons des groupes classes plus restreints et la possibilité de travailler en équipe et en concertation au sein des plages horaires.

Un Pacte à co-construire

Toutes ces contributions et bien d'autres seront encodées sur le site du Pacte. Les organisateurs l'assurent, elles seront toutes prises en compte et chacun peut intervenir. Car la richesse du Pacte ne se conçoit qu'à l'aune de la participation des acteurs de terrain. À chacun de choisir des pinceaux pour ravalier la façade de l'école ou des outils plus conséquents et plus nombreux pour entamer une véritable restauration, voire une réelle révolution. ●

Patrick DELMÉE et **Catherine MOREAU**



© FVB - Jean Poucet



Entre intérêt et questionnements

Copieux, dense, ambitieux. Voilà les qualificatifs les plus fréquemment associés à ce Pacte pour un Enseignement d'excellence. « Il témoigne d'une prise de conscience, au sommet, des améliorations, parfois urgentes, à apporter sur le terrain. Et il répond au souhait des enseignants d'être entendus, reconnus, de voir leurs besoins pris en compte », note la directrice d'une école fondamentale.

Une participante ajoutera que le Pacte reconnaît également les agents des CPMS dans la complexité de leurs missions.

Des bémols, tout de même. D'abord sur l'impact qu'aura la parole des acteurs. « Quelle influence aurons-nous ? Quel poids aura notre parole ?, demande cet enseignant bruxellois. Y aura-t-il beaucoup de filtres entre ce que nous exprimons aujourd'hui, et les choix qui seront posés au terme de ce processus participatif ? Et ce vaste chantier à long terme résistera-t-il aux futures législatures ? ». Sur l'un des post-it colorés qui détaillent les propositions des participants à un atelier, l'un d'eux a écrit, non sans une pointe d'humour : « Prendre en compte les propositions ».

Des interrogations aussi sur les moyens qui seront mis en œuvre pour concrétiser les projets. « On trouve de bonnes idées, pas toujours neuves, dans ce Pacte, comme la revalorisation du qualifiant, la lutte pour donner à tous une même chance de réussite, le développement de l'autonomie et de la créativité. Mais quels sont les moyens de cette ambition en finances, en ressources humaine ? » Et un autre participant de demander si « ce Pacte va "apporter une révolution" ou s'il "mettra une nouvelle couche de peinture sur la façade" ».

Une enseignante y insiste également : si le Pacte pour un Enseignement d'excellence veut redonner de l'oxygène aux enseignants, il faut de la cohérence à tous les niveaux : « Les acteurs de l'école doivent "se l'approprier", prendre conscience de leur rôle, croire aux changements possibles et il faut que les décisions qui seront prises correspondent aux déclarations politiques ».

Parer à l'ennui des élèves et réenchanter les enseignants

L'amélioration de notre enseignement passera notamment par le « réenchancement des enseignants », suggère le document qui balise la suite des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'appuiera sur la *Synthèse des travaux de la première phase du Pacte* pour baliser le boulot – dès septembre – des quatre groupes de travail axés sur les thématiques « savoirs et compétences », « parcours de l'élève », « acteurs de l'enseignement » et « gouvernance ».

Ce document de 55 pages synthétise les apports des deux premiers groupes centrés respectivement sur les « sens, valeurs, objectifs et mission de l'école au 21^e siècle » et sur un « état des lieux », lui-même complété par un rapport de consultance de la société Mc Kinsey. Tous ces documents sont téléchargeables ⁽¹⁾. La synthèse reprend pour chacune des quatre thématiques évoquées ci-dessus des éléments de prospective et de diagnostic. Morceaux choisis.

1. Savoirs et compétences

Premier défi : « renouer avec le désir et le plaisir d'apprendre » en renforçant le sens des savoirs scolaires. En substance, il s'agit de faire comprendre aux élèves la plus-value de ce qu'il apprend à l'école par rapport aux informations brutes dont il est submergé. Le cœur de ce chapitre remet en question l'approche par compétences. « À l'approche 'socles de compétences' qui a montré ses limites doit être préférée une organisation harmonisée du curriculum qui doit reposer sur des référentiels et programmes cohérents, précis et explicites... ».

Par ailleurs, la note pointe et regrette de façon répétée « la variabilité des curriculums ». Autrement dit, « d'une école à l'autre, d'une classe à l'autre, les élèves n'apprennent pas toujours la même chose et ne sont dès lors pas évalués à l'aune des mêmes critères, et ce même en ce qui concerne des domaines ou des apprentissages considérés comme essentiels ». Et de plaider pour un renforcement des évaluations externes certificatives.

2. Parcours de l'élève

L'évaluation revient en force dans le chapitre consacré aux parcours des élèves, où l'enjeu majeur est la lutte contre l'échec et le décrochage. « Afin que la logique de base du fonctionnement de l'école ne soit plus celle du tri progressif des meilleurs, il conviendrait de mettre en place un suivi personnalisé de l'élève, d'instaurer un dispositif de diagnostic précoce des difficultés des élèves et d'y associer des dispositifs de renforcement et de remédiation diversifiés, et de réviser les modalités d'orientation des enfants à besoins spécifiques vers l'enseignement spécialisé ».

Le continuum pédagogique et le tronc commun « véritablement polytechnique » tiennent une large place, sans que soit vidée la question de l'âge (jusqu'à 14, 15 ou 16 ans ?). Quant à la lutte contre les inégalités, elle revient comme un leitmotiv quasiment à chaque page du document, qui rappelle que les différences sociales et académiques (les résultats des élèves) entre établissements sont imbriquées.

Il est aussi question de l'hétérogénéité des classes, qui fait débat. « Le modèle de la séparation suit une logique pédagogique selon laquelle il serait plus efficace de rassembler des élèves de niveaux scolaires proches » alors que « certaines recherches constatent qu'il est à la fois peu efficace et peu équitable ». Et encore : « face à une réforme destinée à contrer les mécanismes liés à la séparation [des élèves, par niveaux], les acteurs ont tendance à compenser les effets de la réforme en mettant en œuvre des stratégies alternatives de différenciation des élèves. »

3. Les Acteurs de l'enseignement

La note insiste dès son introduction : « on ne changera pas l'école par décret ». Son chapitre consacré aux acteurs évoque rien moins qu'un « réenchancement » des enseignants « en leur

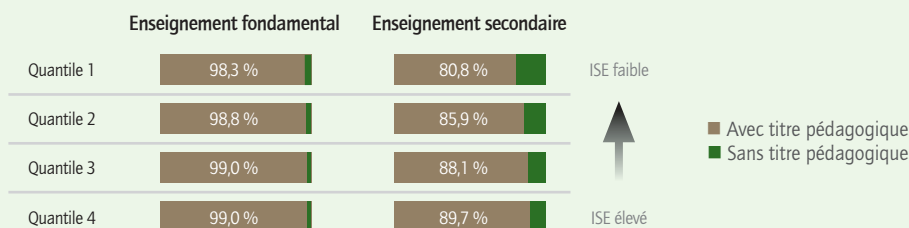
permettant de retrouver la possession de leur métier », dans un cadre renouvelé : « la liberté d'agencer les moyens pour atteindre les objectifs fixés, en les responsabilisant dans leur professionnalité et en les stimulant dans leur inventivité collective ».

Chaque mot compte dans cette première phrase d'un chapitre où il est question de la transformation du métier, qui suppose plus que jamais des enseignants mieux formés et travaillant en équipe. « Le métier d'enseignant étant d'une grande complexité implique que les pratiques enseignantes ne peuvent pas évoluer uniquement par des préconisations, aussi précises soient-elles, mais demandent une formation de haut niveau ».

de gouvernance permettant d'assurer l'amélioration de la qualité de l'enseignement », surtout si l'analyse des résultats débouche sur des plans d'actions aux niveaux des établissements et équipes pédagogiques. À cet égard, le document observe qu'à populations similaires, des établissements obtiennent des résultats sensiblement différents, et qu'il serait « utile d'observer de près les établissements qui parviennent à relever le défi de la lutte contre les inégalités ».

La direction étant, après l'enseignant, un facteur décisif de la qualité de l'enseignement, la note plaide pour le développement d'un leadership favorisant le travail collaboratif et « des méthodes participatives, pilotées par

Répartition des enseignants selon la possession d'un titre pédagogique



Dans le secondaire, 10,3 à 19,2 % des enseignants en fonction ne possèdent pas de diplôme pédagogique. Plus l'école présente un indice socioéconomique faible (ISE), plus ils sont nombreux.

Source : Contribuer au diagnostic du système scolaire en FWB, rapport rédigé avec l'expertise et le support analytique de McKinsey & Company dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence, figure 99, p. 110. bit.ly/1NAkHts

4. La Gouvernance

Ici aussi, il est question de renforcer l'autonomie (des PO, des associations de PO et des établissements), mais « sur la base d'un cadre mettant l'accent sur l'évaluation et les outils de pilotage et réalisé par l'intermédiaire de la contractualisation ». Pour y arriver, encore faut-il disposer de données statistiques qui restent encore trop parcellaires ou trop peu connectées.

Par ailleurs, selon la note, les évaluations externes sont vues comme « un des éléments

les PO, avec l'appui des organes de représentation et de coordination, et dans le respect des règles de la concertation sociale ». Dans sa partie diagnostique, ce chapitre pointe la faible attractivité de la fonction de direction, mais aussi sa faible marge de manœuvre. ●

Didier CATTEAU

⁽¹⁾ www.pactedexcellence.be (> documents à télécharger)

Et la suite ?

Place maintenant, et jusqu'en mars 2016, aux quatre groupes de travail axés sur « Savoirs et compétences », « Parcours de l'élève », « Acteurs de l'enseignement » et « Gouvernance ». Il y aura des sous-groupes et des rencontres thématiques décentralisées avec les acteurs de terrain.

Ces groupes auront pour mission d'élaborer des plans d'actions concrets, pluriannuels, dotés d'un mécanisme de suivi et d'évaluation - soumis au Gouvernement au début de l'été 2016.

Pour impliquer les acteurs de terrain, il y aura des actions d'information, de consultation et d'implication des enseignants, des directions, des équipes d'accompagnement, des parents et des élèves, tant durant les travaux des quatre groupes (septembre-mars) qu'à propos des plans d'actions qui en sortiront (avril-juin 2016).

Quatre journées de rencontres sont d'ailleurs déjà prévues du 14 au 18 octobre, dans le cadre du Salon Éducation, à Charleroi. Toutes les informations relatives à ces actions seront relayées par le site du Pacte ⁽¹⁾.

Des contributions individuelles ou collectives peuvent être postées sur le site. Les équipes pédagogiques sont également invitées à élaborer – le cas échéant au cours de journées de formation « micro » ou en concertation – une ou des contributions relatives aux différentes thématiques.

⁽¹⁾ www.pactedexcellence.be



Absentéisme : tour de vis

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a modifié le décret prévoyant la mise en place de mécanismes d'accrochage scolaire, en secondaire, pour qu'ils interviennent dès le 10^e demi-jour d'absence (au lieu de 20), comme cela s'applique pour les écoliers de primaire.

Interruptions de carrière

La circulaire 5335 synthétise les dispositions régissant les interruptions de carrière dans l'enseignement et les centres PMS en quatre chapitres : interruption pour des motifs d'ordre purement personnel, pour donner des soins palliatifs, pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille jusqu'au deuxième degré gravement malade, et dans le cadre du congé parental. www.enseignement.be/circulaires

Remplacements

Les circulaires 5283 et 5354 expliquent la procédure permettant de remplacer un enseignant qui souhaite suivre une formation volontaire. www.enseignement.be/circulaires

Congés, disponibilités et absences

Les vademécums actualisés reprenant les dispositions relatives aux congés, disponibilités et dispenses des divers personnels de l'enseignement font l'objet des circulaires 5294, 5297, 5298 et 5329 des 17 et 26 juin derniers.

Frais scolaires

Déjà obligatoires en secondaire, les décomptes périodiques des frais réclamés aux parents doivent aussi être délivrés par les écoles du fondamental dès cette rentrée 2015-2016, tous les quatre mois maximum, en plus d'une estimation, au début de l'année, du montant de ces frais et de leur ventilation. Circulaire 4516. www.enseignement.be/circulaires

L'encadrement alternatif doit être prêt pour janvier

Les établissements de l'enseignement officiel ont jusqu'au 1^{er} janvier pour mettre au point l'encadrement des élèves qui seraient dispensés de morale ou religion.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté en juillet le décret « *instaurant un mécanisme de dispense pour les cours de religion et de morale non confessionnelle* » ⁽¹⁾ dans l'enseignement officiel.

Les parents recevront bien dès la rentrée un formulaire par lequel ils pourront choisir la dispense, mais les pouvoirs organisateurs (PO) auront un délai de quatre mois maximum pour appliquer l'encadrement pédagogique alternatif (EPA). Chaque PO peut fixer la date d'entrée en vigueur de l'EPA entre le 15 septembre et le 1^{er} janvier 2016, à charge pour lui d'assurer la prise en charge des élèves entretemps.

Comme pressenti au printemps (lire notre numéro de juin), les groupes ne pourront pas compter plus de trente élèves, et l'EPA

interviendra dans l'évaluation des élèves concernés. Quant au contenu, il doit s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques suivantes : éducation à la démocratie, éducation au questionnement, à la méthode et à la pensée philosophiques, éducation au bien-être et à la connaissance de soi et des autres. Des ressources à ce sujet sont disponibles sur www.enseignement.be/citoyennete.

Le texte précise le rôle des établissements et des PO, et insiste sur la neutralité dont devront faire preuve les personnes chargées des prestations EPA, par ailleurs soumises à l'Inspection. Enfin, des mesures sont prévues pour éviter les pertes d'emploi. ●

⁽¹⁾ bit.ly/1M4JCXf

Philosophie et citoyenneté à partir de 2016-2017

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé un avant-projet de décret rendant obligatoire une heure de cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement officiel, et « *une éducation à la philosophie et à la citoyenneté* » dans l'enseignement libre, dès le 1^{er} septembre 2016 en primaire, un an plus tard en secondaire.

Dans l'enseignement officiel, cette heure remplacera une des deux heures de religion ou morale. Les élèves dispensés de religion/morale suivront « *une introduction, un complément ou un approfondissement* » à ce cours de philosophie et citoyenneté.

L'élaboration des référentiels se fera selon des modalités spécifiques fixées par le Gouvernement qui, en septembre, adoptera une note de cadrage relative aux principes généraux et contenus minimaux.

Pour l'enseignement libre, « *l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté* » est déclinée librement par les différents pouvoirs organisateurs dans les programmes des différents cours et activités, sur base d'un cadre général inter-réseaux, lui aussi défini selon des modalités fixées par le Gouvernement. ●

Numérique, climat scolaire et culture au Salon Éducation

Du 14 au 18 octobre, le 22^e Salon Éducation sera axé sur trois thématiques principales : améliorer le climat scolaire, utiliser le numérique en classe, et la culture à l'école.

Au-delà des informations et des contacts avec les exposants, le Salon propose des journées spéciales :

- mercredi 14 octobre : journée de la petite enfance, des futurs professionnels de l'éducation, de l'éducation aux médias, et des pouvoirs organisateurs (PO) ;
- jeudi 15 : journée des professionnels du livre et de l'enfance et journée des directeurs d'établissements scolaires ;
- vendredi 16 : deuxième journée des futurs professionnels de l'éducation ;
- samedi 17 : journée des professionnels de l'extrascolaire ;
- dimanche 18 : journée des parents-enseignants.

Pour la deuxième année, un espace EDUCdir est dédié aux gestionnaires d'établissements scolaires. Il sera accessible du mercredi au vendredi.

Le programme complet des conférences et ateliers sera disponible vers le 10 septembre ⁽¹⁾. Pointons déjà les rendez-vous fixés par les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au sein du « village FWB ».

L'équipe Yapaka (programme de prévention de la maltraitance) présentera le livre *Une vie de chien ?* (14 à 14h15) et le Jeu des Trois Figures (14 à 15h15), le web documentaire *L'enfant difficile a toujours quelque chose à*



nous dire (15 à 10h), et le projet *La Récré Jeu t'aime* (15 à 11h).

Les services de l'Administration de la Culture présenteront une classe résidentielle d'immersion artistique (14 à 13h30), une initiation à l'intercompréhension en langues romanes (15 à 13h30) et une conférence sur la terminologie (15 à 14h30), une expé-

rience de collaboration « école-bibliothèque » en matière de numérique (15 à 10h), un focus sur les écoles de devoirs (15 à 14h30) et sur des ateliers philo (16 à 15h15, 17 à 13h30).

Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias livrera les résultats d'une enquête sur « les enfants et les écrans » (14, 10-12h) et présentera les projets lauréats de son appel à projets « éducation aux médias » (14, 14h30 à 16h).

Pointons encore une conférence de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse « pour une formation des enseignants au travail scolaire à domicile » (14 à 11h45). Et, pour le livre de jeunesse, un focus sur les Incontournables (14 à 13h30) et « de bons plans lecture » (15 à 10h30) suivis d'une performance d'illustrateurs. Et on pourra partir « à la conquête des réseaux sociaux » avec la Cellule Projets TICE de la Direction www.enseignement.be (lire aussi en page 11). •

⁽¹⁾ www.saloneduc.be

Accrochage

Dès cette rentrée, les Services d'accrochage scolaire vont pouvoir travailler en collaboration avec des ASBL ou personnes morales de droit public. Cela permettra à des élèves mineurs inscrits dans un SAS mais fréquentant une structure partenaire de satisfaire à l'obligation scolaire.

Accrochage bis

Le Centre de coordination et de gestion des programmes européens (CCGPE) lance un appel à projets visant à mettre en place des partenariats de lutte contre le décrochage scolaire et de coopération intersectorielle entre Enseignement et Aide à la jeunesse. Grâce au soutien du Fonds Social Européen (FSE), des moyens seront octroyés aux écoles de Bruxelles-Capitale, du Hainaut ou de la province de Liège sélectionnées sur base de leurs projets à rentrer pour le 21 septembre. Circulaire 5343. www.enseignement.be/circulaires

Certificat d'aptitudes pédagogiques

Les inscriptions aux examens organisés par le jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques doivent se faire avant le 18 septembre. Circulaire 5334. www.enseignement.be/circulaires

Allergènes

Une circulaire de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (Afsca) rappelle l'obligation d'information des consommateurs finaux sur les allergènes, qui incombe notamment aux collectivités, et donc aux cantines scolaires. Le détail via www.afsca.be (> denrées alimentaires > allergènes) ou, pour Wallonie-Bruxelles Enseignement, dans la circulaire 5313.

Accueil des nouveaux

La Ministre de l'Éducation souhaite renforcer l'accueil des enseignants débutants, notamment en leur désignant un collègue « référent ». Le mercredi 30 septembre aura lieu une après-midi d'informations destinées aux uns comme aux autres. Plus d'infos via www.ifc.cfwb.be



« La Twictée dédramatise la dictée »

L'informatique entre de plus en plus dans les classes. C'est un des thèmes que développera le prochain Salon Education (1). A Uccle, par exemple, une institutrice utilise le réseau social Twitter pour un travail collaboratif autour de la dictée : la twictée.

La Twictée, c'est une aventure à plusieurs niveaux. Primo, des enseignants échangent, collaborent, s'accordent au sujet d'un texte court à dicter à leurs élèves. Ceux-ci collaborent d'abord dans leurs groupes-classes, pour corriger des textes et surtout pour réfléchir aux fautes orthographiques et élaborer des outils permettant de les éviter. Cette collaboration s'étend ensuite à deux autres classes qui participent au même système.

La dictée en réseau

Fabian Hobart et Régis Forgione, deux enseignants français, ont fondé les Twictées (2) et les coordonnent. Dans un premier temps, ils répartissent les enseignants qui suivent TwictéeOfficiel (sur Twitter) en groupes de dix à quinze personnes. « Ils les regroupent par niveaux, du cours préparatoire jusqu'au collège », explique Samira Lkoutbi, une institutrice qui participe avec sa 5^e primaire de l'École Longchamp, à Uccle (3).

« Dans chaque team, au sein d'un document collaboratif sur Google drive, les enseignants discutent, se concertent, s'accordent sur un ou plusieurs points de matière et sur un texte à dicter. Il compte 140 caractères maximum ». Selon l'institutrice, cet échange est déjà très riche : chacun ouvrant sa classe à l'autre, des liens se tissent, des collaborations nouvelles peuvent émerger.

Ce texte est dicté à tous les élèves de la classe. Suit une première phase collaborative. Huit groupes de deux ou trois élèves collaborent pour corriger le texte une première fois. Par ailleurs, MM. Hobart et Forgione regroupent les classes en trios d'échange. « Les premiers

contacts entre les classes du trio permettent de faire un peu de géographie », commente l'institutrice.

Et les dictées deviennent des Twictées : « Nous envoyons nos textes à une classe-miroir. Elle les corrige. Une classe-scribe nous fournit ses Twictées à corriger ». Ces échanges se font en mode privé sur Google drive ou Twitter.

« Lorsqu'ils corrigent les Twictées, mes élèves font de la réflexion orthographique et grammaticale. Ils en faisaient très peu auparavant. Ainsi, ils rédigent des Twoutils, des aides à la correction qui ne dépassent pas eux-mêmes 140 caractères ». Ces mini-règles d'orthographe doivent être rédigées de façon très précise. Et elles se basent sur une classification des erreurs à partir de balises, réunies dans un dictionnaire : #AccordGN signale une erreur d'accord dans le groupe nominal ; #AccordSV dans l'accord du verbe au sujet... « Ainsi, les élèves écrivent, synthétisent, classent, analysent. De plus, ils sont moins passifs et épousent un temps la posture de l'enseignant ».

En parallèle, la classe de M^{me} Lkoutbi reçoit les Twoutils de sa classe-miroir et corrige ses propres Twictées. Le processus se termine par une dictée bilan inspirée du texte initial. « Cette évaluation porte sur un point de matière. Je n'évalue pas pour l'instant les compétences transversales en éducation aux médias, en savoir-être, que les élèves engagent ».

Des règles de fonctionnement

L'utilisation de Twitter en classe nécessite des règles. « Nous avons co-construit une charte d'utilisation. Nous avons 400 personnes – dont des parents – qui nous suivent. Cela

implique de travailler sur les niveaux de langage. Tout envoi doit être validé par l'institutrice. C'est elle qui allume le matériel, avec un code. Le projet se fait avec l'accord de la direction et des parents... »

Pour s'inscrire sur un réseau social, il faut avoir 13 ans. L'institutrice a créé un compte pour la classe⁽⁴⁾ et dispose de matériel en classe, dont le sien. Les élèves n'utilisent pas leur GSM. Mais ils s'initient à l'éducation aux médias et notamment à la construction d'une identité numérique.

Pour revenir sur le matériel, *« beaucoup de choses se font d'abord sur papier. Pour l'interactivité, au début j'utilisais mon GSM et une tablette. Ensuite, j'ai pu obtenir une connexion à un réseau Wifi, ainsi qu'un tableau blanc interactif. Ceci facilite la Twictée, mais n'est pas indispensable. Par ailleurs, cela m'aide pour tous mes cours ».*

« Et en périodes, j'en compte une pour l'écriture de la Twictée, deux pour les Twoutils et une pour la dictée bilan, réparties sur quatre jours. Nous faisons huit Twictées sur l'année... et bien d'autres dictées normales. Les élèves ont appris à moins les craindre ».

Bref, selon l'institutrice, la Twictée est transposable assez facilement et convient pour les classes qui ont des difficultés orthographiques et grammaticales tout autant que pour les autres. C'est une manière de réinvestir les apprentissages orthographiques. ●

Patrick DELMÉE et Dominique LUCAS

⁽¹⁾ À Charleroi-Expo, du 14 au 18 octobre, www.saloneducation.be

⁽²⁾ <https://twitter.com/twicteeofficiel>

⁽³⁾ <http://slkoutbi.blogspot.be>

⁽⁴⁾ https://twitter.com/Classe_SLkoutbi

Des dossiers TICE sur enseignement.be

Réseaux sociaux, TBI, applications tablettes... Autant de thématiques prochainement développées sur www.enseignement.be pour soutenir les pratiques numériques chez les enseignants.

La Cellule Projets TICE de la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille sur l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement. Via le portail enseignement.be, elle lance un vaste projet de diffusion de ressources en ligne. Elles seront rassemblées en dossiers thématiques et regrouperont les informations nécessaires aux professionnels de l'éducation souhaitant se lancer dans l'aventure numérique. Le premier dossier s'attaque aux réseaux sociaux : Twitter, Facebook, Blog,... Il sera en ligne à partir du 21 septembre⁽¹⁾. Une brochure « papier » destinée aux enseignants sera centrée sur des conseils de bon usage professionnel des réseaux sociaux.

Ce dossier *Réseaux sociaux* est structuré autour de trois axes. Nathalie Bolland, coordinatrice de la Cellule Projets TICE : *« D'abord nous proposons des ressources pédagogiques pour aider les enseignants à éduquer leurs élèves à l'usage des réseaux sociaux, mais aussi à trouver des réponses aux questions légales et pratiques que leur utilisation peut poser, comme les situations de cyberharcèlement. Ensuite, nous abordons l'utilisation des réseaux en classe en appui de l'apprentissage d'une matière. Ainsi, nous souhaitons stimuler l'échange de bonnes pratiques. Enfin, dans notre troisième axe, nous montrons que l'usage des réseaux sociaux peut aussi nourrir la pratique des enseignants. Nombre d'entre eux échangent des ressources ou suivent les nouveautés en éducation par ce biais ».*

Le reportage sur la Twictée (lire ci-contre), développée dans l'École Longchamp, illustre bien les différents axes de ce dossier.

⁽¹⁾ www.enseignement.be/TICE

Twit, Twit, Twit...

Twitter est un réseau social en ligne d'abonnements et d'abonnés liés à des centres d'intérêts. Les messages postés ne dépassent pas 140 caractères.

Samira Lkoutbi y a d'abord suivi des enseignants auteurs de blogs pédagogiques : *« J'y ai fait de belles découvertes : des centres de compétences ; des expériences de classes inversées ; les cartes Plickers, des cartes pour voter, lues par une tablette, qui affiche les résultats en direct ; le mur Padled, une application pour écrire ; Adobe voice, pour créer des capsules vidéo ; Educaplay, pour créer des jeux... »*

Cette institutrice ucloise a ainsi rencontré les Twittclasses, des classes de tous niveaux qui échangent des défis dans toutes les matières – par exemple #lecompteestbon en mathématiques. Et parmi eux, les Twictées en français (lire ci-contre). Un dispositif qui compte une centaine de classes et 2 000 élèves, répartis dans plusieurs pays : France, Canada, Suisse, Togo, Finlande, Liban, États-Unis et Belgique. *« En août, les enseignants Twictonautes se réunissaient lors de l'Université de la Twictée, au Colloque Ludovia#12 à Aix-les-Thermes »*, conclut-elle.

⁽¹⁾ www.twittclasses.fr

« Je suis accro au projet PSM : mon fils a arrêté le cannabis »

PSM pour Prévention, sensibilisation et mobilisation. C'est le nom du projet-pilote de lutte contre les assuétudes au Collège technique des Aumôniers du Travail, à Charleroi. Après quatre ans, il a fait ses preuves. Mais pourra-t-il être pérennisé ?

Fin mai, 140 personnes participaient à la conférence sur les assuétudes organisée par le Collège technique des Aumôniers du Travail, à Charleroi (CTAC). Son objet ? Permettre aux acteurs du projet Prévention, sensibilisation et mobilisation (PSM) de témoigner devant des élèves, des parents d'élèves, des représentants d'autres écoles, des policiers, des élus...

Jean Coopmans, directeur du Collège : « Notre école prépare des élèves à entrer dans l'industrie et le bâtiment. Dans ces domaines, fumer fait partie du job et est fortement banalisé, même si c'est un problème de santé publique. La loi qui interdit de fumer dans les établissements publics, c'est bien. Mais personne ne donne aux écoles les moyens pour la faire appliquer ».

Pour se donner les moyens, le Collège a engagé dès 2011 un éducateur spécialisé, Fred Hublet, dans le cadre d'un emploi APE (aide pour l'emploi). Avec des partenaires externes, il a mis en œuvre un programme de huit ateliers par an de sensibilisation, d'abord sur le tabac puis, les années suivantes, sur l'alcool et sur le cannabis. Et il a également lancé des programmes internes de sevrage, avec l'aide du tabacologue Martial Bodo et de l'ASBL Trempoline ⁽¹⁾.

« Les jeunes viennent aux assuétudes le plus souvent d'abord par plaisir, explique l'éducateur. Mais d'autres facteurs entrent en jeu : le marketing, la banalisation, la désinformation, le désintérêt des autorités. Et, dans les écoles, les enseignants sont peu informés sur les impacts des assuétudes ».

Les acteurs témoignent

Michaëlla est la maman d'un élève qui suit le programme : « Beaucoup de jeunes essaient le tabac pour faire comme les autres et se foutent des interdits et des discours des adultes ». La fatigue de son fils était anormale. Sa relation avec ses parents s'estompait. Des odeurs

apparaissaient, sur les vêtements, dans la salle de bains. À l'école, ses retards et ses absences augmentaient.

« Lorsque j'ai su que mon fils fumait du cannabis, je n'ai rien interdit, poursuit-elle. J'ai voulu préserver sa confiance. Je suis parvenue à savoir ce qu'il consommait. J'ai accepté l'échec d'une année scolaire. Quand il a vu qu'il était au fond, et avec l'aide de Fred, il a pu remonter et se sevrer. Aujourd'hui, il sait nager dans la vie et il s'implique dans sa formation : il a remporté le concours du chalumeau d'or dans son école. Je suis fière de lui ».

Dominique, une autre maman, n'était pas préparée à détecter les assuétudes. « À mon époque, à l'école, le consommateur était l'exception. Aujourd'hui, ce serait plutôt le non-consommateur. Un enseignant a attiré mon attention sur le comportement de mon fils. Mais il n'a pas pu aller plus loin. J'ai cherché l'aide d'associations. Elles sont nombreuses. Laquelle choisir ? Un jour, mon fils m'a demandé de rester à l'école le mercredi après-midi, avec Fred. Dans la foulée, il s'est livré : son assuétude, son parcours déjà accompli, ses buts... Je suis devenue accro... à ce projet ».

Caroline Soudron est psychologue chez Trempoline, une ASBL qui fonctionnait pour un public adulte. Il y a deux ans, celle-ci a ouvert Quai Jeunes, un service ambulatoire pour les 14-21 ans, pour proposer une prévention plus précoce. « Six mois plus tard, nous étions partenaires du projet PSM. La mise en confiance ne s'est pas faite toute seule. Nous avons dû entrer dans l'école, participer au programme de sensibilisation, avant d'inviter des jeunes à poursuivre leur démarche en nos locaux ».

« Un taux d'efficacité remarquable »

Martial Bodo est tabacologue à l'Institut Jules Bordet, à Bruxelles. Celui-ci a, depuis longtemps, proposé aux bien-portants d'arrêter de fumer avant d'attraper un cancer. « Lorsque le Collège nous a demandé de l'aide, nous

n'avons pas hésité. À ma connaissance, c'est la seule action qui combine prévention et curation dans une école en Fédération Wallonie-Bruxelles et elle a un taux d'efficacité remarquable ». Tant pour le tabac que pour le cannabis, le sevrage de PSM a 50 % de réussite. En quatre ans, une trentaine d'élèves ont arrêté de fumer. « De plus, la loi qui interdit de vendre de l'alcool aux mineurs, combinée à notre sensibilisation, a fait chuter la consommation dans l'école », ajoute Fred Hublet.

Mais ce tobacologue se pose des questions sur la suite du projet : « Nous collaborons gratuitement au sevrage, pendant plusieurs mois. Nous avions une aide du fédéral. Avec la réforme de l'État et la redistribution des compétences, nous sommes à la recherche d'une aide régionale. Par ailleurs, Fred est dans un emploi précaire : sa subvention doit être renouvelée chaque année ».

Étendre l'action

Les réponses des représentants politiques semblent positives. « La ministre de l'Éducation soutiendra le projet l'année prochaine », explique Gérard Alard, un de ses directeurs de cabinet. Véronique Salvi, députée wallonne, ajoute : « Avec le cabinet du ministre wallon de la Santé, nous cherchons des pistes de soutien, dont une recherche-action pour vérifier la transposabilité d'un tel projet. On est sur du pratique, du pragmatique. Si on est là, ce n'est pas pour rien ». Quant à l'échevin de la Santé

de Charleroi, Mohamed Fekrioui, il évoque aussi la recherche de soutien pour étendre l'action à d'autres écoles de la ville : « Avant tout, nous devons vérifier les besoins et la volonté des directions de s'impliquer. Ensuite, il nous faudra trouver des clones de Fred Hublet, qui lient l'expertise à la passion et à la mise en confiance des jeunes ».

La contagion a déjà commencé. L'Institut Jean Jaurès, à Charleroi, collabore avec Fred Hublet à la fois pour le tabac et le cannabis, depuis février. « Trois de nos élèves ont déjà arrêté de fumer », détaille son préfet, Bruno Drelli. Nous étudions la possibilité de détacher un de nos éducateurs pour faire la même chose dans notre école. Mais nous tenons à continuer la collaboration l'année prochaine : M. Hublet dispose d'une expertise que nous n'avons pas ».

Et l'éducateur spécialisé de conclure : « Il nous reste beaucoup de choses à faire, notamment pour les parents. Nous essayons de les impliquer, dans la mesure du possible. Parfois, leur propre consommation est un handicap. Il faut également que le jeune soit preneur. Toutefois, l'an prochain, à la suite d'une proposition de Michaëlla, nous avons décidé de mettre sur pied un groupe de paroles destiné aux parents ».

Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ Lire « Des moyens pour assumer l'interdiction de fumer, sinon... » dans PROF 20, p. 28-29. www.enseignement.be/prof

Paroles de fumeurs

Grâce au programme mené au Collège technique des Aumônières du Travail, Alex, 20 ans, a arrêté de fumer du tabac depuis trois mois. Il avait commencé à 8 ans ! « Il faut beaucoup de motivation. Avec de l'aide autour de nous, comme à l'école, c'est encore mieux. Aujourd'hui, je refais du sport. Je vis mieux en famille et avec mes amis ».

Maxime, 22 ans, fume depuis ses 10 ans. Son déclic, il y a quatre mois ? Le témoignage d'un cancéreux : « La 1^{re} semaine, je ne dormais plus. Fred, Martial, les autres élèves me soutiennent. Je vois la différence dans mon physique et dans mon portefeuille ».

Alex, le fils de Michaëlla, a 17 ans et termine sa 3^e P mécanique polyvalente. « J'étais à un gramme par jour : quatre joints pour un budget de 15 €. J'ai dit stop il y a trois mois. Le sevrage du cannabis est plus difficile que celui du tabac. Il faut combattre le 'pétage' en plus. L'arrêt a été dur. J'ai craqué plusieurs fois. Mais aujourd'hui, je tiens le coup. J'avais peur des congés et que mes amis me prennent pour un extra-terrestre. Mais ils sont plutôt admiratifs. Et j'ai une meilleure relation avec ma copine qui arrête aussi le tabac ».

Simon, élève de 6^e P électricité industrielle, est le fils de Dominique. Il a 19 ans : « Dans ma rue, et à l'école, tous les grands fumaient. J'ai commencé à 14 ans. Tabac et cannabis. Cela me faisait du bien, comme quand on boit un bon verre. Cela coûte cher. Il faut se débrouiller. Mais pour se fournir, rien de plus facile. Lorsque Fred est venu me parler, cela a fait tilt. » Il était à deux grammes par jour. Il ne tire plus qu'une taffe occasionnellement.

Pourcentage de consommateurs de...

• tabac chez les 15-24 ans

2001	2004	2008	2013
31,2	26,5	24,9	21,8

Si la consommation de tabac est en baisse constante chez les jeunes, elle reste préoccupante. D'autant que la Fondation contre le cancer estime que le nombre de fumeurs est passé de 22 à 27 % entre 2012 et 2013. (<http://www.cancer.be/les-belges-et-le-tabagisme>).

• cannabis chez les 15-34 ans

2001	2004	2008	2013
5,6	6,6	6,8	5,6

En 2013, 5,6% des 15-34 ans ont déclaré avoir consommé du cannabis dans les 30 jours précédant l'enquête.

Source : Enquête de santé 2013. Rapport 2 : comportements de santé et style de vie, Institut scientifique de santé publique, https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/summ_LS_FR_2013.pdf

Une Maison des Maths

La Maison des Maths = un lieu + des jeux et des outils + un encadrement professionnel, pour changer la vision des maths.

Waouuw ! Les élèves de maternelle de l'École communale de Gottignies font glisser des lapins et des vaches sur un tableau blanc interactif pour obtenir un groupe de deux ou trois éléments. Ils visitent la Maison des Maths (MdM), à Mons⁽¹⁾. « J'ai déjà deux vaches. Pour en avoir trois, j'en mets encore combien ? », lance l'animateur-coordonnateur, Grégory Klimczak. Plus loin, avec d'autres enfants de la classe, Laura Lewahert, régente en maths de formation, construit un pont à l'aide de trapèzes en bois. D'autres endroits sont consacrés à des jeux d'emboîtement, à une expérience de mouvement,...

La séduction du jeu

« Les enfants s'amuse », explique Inès Planque, une des institutrices. « Nous avons du matériel dans nos classes, enchaîne sa collègue Cathy Brogniet. Mais pas dans ces dimensions, ni avec la même mise en scène. Et nous n'avons pas de TBI ».

« Notre but ? Transformer la vision des maths, généralement négative, chez les élèves et chez les adultes qui la leur transmettent, indique M. Klimczak. Pour le fondamental, nos animat(h)ions sont assez ludiques. Pour le secondaire, le ludique fait place à de surprenantes découvertes ». Le Fractionary, par exemple, se compose d'un hexagone et de ses équivalents coupés en deux, trois, quatre, cinq, ... dix-huit pièces. « Nous visualisons les fractions et nous pouvons les additionner ».

Fondée en 2003 par Emmanuel Houdart, l'ASBL Entraide accompagne les élèves de secondaire dans plusieurs matières. « Statistiquement, 70 % des demandes concernent les maths », explique M. Klimczak. Entraide a donc décidé de faire de la prévention.



« Sept-cents élèves en trois mois, de la 1^{re} maternelle jusqu'à la 2^e bac, des invitations à aller former des enseignants dans leurs écoles, des demandes pour exporter le concept monois dans d'autres villes : cela semble fonctionner », se réjouit M. Klimczak.

Une journée mathématique

La MdM va plus loin. « Pour le moment, les animat(h)ions durent environ deux heures⁽²⁾. Mais nous disposerons en septembre d'une MdM plus grande (1 500 m²) à Quaregnon, avec un jardin, des univers, et deux laboratoires où se dérouleront les matheliers ».

Pour ceux-ci, la MdM collabore avec l'ASBL parisienne Plaisir Math et Nicolas Pelay, docteur en didactique du jeu mathématique. Ce seront des découvertes de chapitres, en lien avec les programmes, développées dans des fiches pédagogiques à exploiter par la suite en classe. Ils s'organisent en trois tranches d'âge : 3-8, 9-14, 15-18 ans. Et selon quatre thèmes dans chacun de ces niveaux : découverte des formes (jusqu'à la trigonométrie), les nombres en action (jusqu'à l'algèbre), le sens des proportions (jusqu'aux fonctions), les jeux et le raisonnement (jusqu'aux statistiques).

Des firmes privées soutiennent le projet qui n'a pas (encore) de subventions publiques. De plus, « comme moi, des enseignants en mathématiques ont répondu présents, pour faire des animations, bénévolement, explique M^{me} Lewahert. J'espère ainsi communiquer mon plaisir, tant aux jeunes qu'aux adultes. Et je rêve qu'un jour chaque école dispose d'un labo de maths qui s'inspire de la MdM ». •

Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ www.maisondesmaths.be

⁽²⁾ 2 € par élève

« Madame livres » en son local perché

**Logopède de formation,
Dominique Desmed
accompagne tous
les élèves de l'École
fondamentale Saint-
Antoine, à Forest, dans
leurs apprentissages du
langage oral et écrit.**



© PROF/TEWB

Ce choix de la logopédie, Dominique Desmed le fait remonter à son propre parcours scolaire : des remarques fleurissaient régulièrement dans son bulletin... *Réservée ou Ne parle pas beaucoup...* À un graduat en logopédie, elle a ajouté un certificat d'aptitudes pédagogiques.

PROF : Avez-vous tout de suite travaillé dans une école ?

Dominique Desmed : Oui, pendant une dizaine d'années à l'Association Pédagogique d'Accueil aux Jeunes, une école secondaire professionnelle schaarbeekoise. Avec des élèves de 1^{re} accueil, en grande difficulté en lecture et en écriture, j'ai fait du suivi individuel et des activités de groupe. Peu à peu est née l'envie d'aller au départ du parcours scolaire des enfants, pour comprendre et intervenir de manière précoce.

C'est ainsi qu'à la fin des années '90, j'ai débarqué à l'École Saint-Antoine, à Forest, qui compte quelque cinq-cents élèves. J'y ai été engagée à plein temps dans le cadre de la zone d'éducation prioritaire, puis de la D+, puis de l'encadrement différencié. J'y ai construit un projet centré sur la prévention des difficultés des élèves.

Quel projet ?

Il se base sur les trois niveaux de prévention définis par l'Organisation mondiale de la santé : primaire (avant l'apparition d'un symptôme), secondaire (quand des difficultés laissent présager un trouble du langage et/ou de l'apprentissage) et tertiaire (quand le trouble est apparu).

Le niveau primaire englobe les contacts avec les parents, le CPMS, les services de santé ; la sensibilisation des enseignants ; et des activités de stimulation des élèves. Ainsi, en 1^{re} et 2^e maternelle, j'observe les enfants découvrant des livres. Durant une heure, chaque semaine, de petits groupes grimpent jusqu'au local de Madame livres, haut perché dans l'école. En 1^{re} et 2^e primaire, chaque classe participe à une

activité dictionnaire. En 5^e et 6^e, je travaille la lecture à haute voix et la compréhension à partir d'un livre d'un auteur belge que j'invite en classe en fin d'année.

Que faites-vous quand des difficultés pourraient déboucher sur un trouble de l'apprentissage ?

Là, je forme des groupes de besoins, définis à partir de tests. Par exemple, je travaille des difficultés spécifiques pendant deux heures par semaine avec des enfants de 2^e, de 3^e et de 4^e primaire. Cela peut être la confusion sourdes-sonores, les inversions de lettres en 2^e ; la fluidité de lecture, l'orthographe, en 3^e. J'ai créé des outils progressifs pour que les élèves gravissent les échelons sans trop trébucher.

Et si le trouble est apparu ?

Je cède le relai à une logopède qui proposera un suivi individuel. J'assure donc une aide précoce, pas une thérapie dans le cas de difficultés spécifiques et persistantes.

Cela suppose un travail en concertation ?

Bien sûr ! J'assiste aux conseils de classe, parfois aux rencontres entre un enseignant et une logopède extérieure à l'école. Avec des enseignants, j'ai créé un référentiel pour aider des enfants dyslexiques et dysorthographiques.

Ce qui vous plaît dans ce métier ?

Dans mon local, il n'y a pas d'évaluation des enfants. Je suggère même qu'ils se trompent pour pouvoir rebondir, comprendre l'erreur et trouver le moyen d'y remédier.

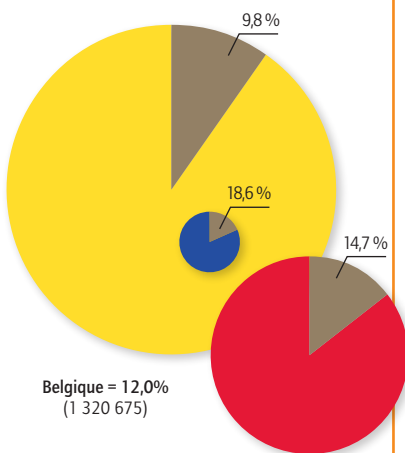
Voir évoluer les enfants de la 2^e maternelle à la 6^e primaire, c'est un atout formidable ! Je peux apporter des réponses préventives au plus près de leurs besoins. Et éviter, parfois, la médicalisation des difficultés et un envoi trop rapide dans l'enseignement spécialisé. Les voir réussir le CEB, c'est très valorisant. C'est un travail qui a du sens pour les enfants et pour moi. •

Propos recueillis par
Catherine MOREAU

Mieux articuler enseigne

De multiples décisions et dispositifs témoignent d'une articulation renforcée entre les politiques d'enseignement, de formation et de mise à l'emploi des jeunes.

Nombre de 15-24 ans et pourcentage de « NEETs* »



Belgique = 12,0%
(1 320 675)

■ Bruxelles-Capitale : 138 984
■ Wallonie : 444 632
■ Flandre : 737 677

À Bruxelles, 18,6 % des 15-24 ans (et 20,2 % des 18-24 ans) sont sans emploi, et ne sont ni en formation ni à l'école

* Acronyme anglais de « Not in Education, Employment or Training »

Source : communiqué de presse commun aux services belges de l'emploi et de la formation <http://bit.ly/1IjTaev>

Naissance des Instances Bassins Enseignement-Formation-Emploi, réforme de la formation en alternance, conventions entre promotion sociale et opérateurs de formation, accroissement des stages, nouvelles conventions sectorielles en matière d'enseignement, de formation et d'insertion, création de la Direction des relations Enseignement-Monde du travail au sein de l'Administration,... Nous pourrions encore allonger la liste des signes qui témoignent d'un renforcement de l'articulation entre enseignement, formation et emploi.

Comme on le lira ci-dessous, ce n'est pas propre à notre Fédération Wallonie-Bruxelles, mais c'est une véritable lame de fond, justifiée par des chiffres alarmants (lire nos infographies). Malgré une récente embellie, le chômage et les difficultés de décrocher un emploi frappent une part importante de jeunes, en particulier les moins qualifiés, en Wallonie et plus encore à Bruxelles. Le nombre d'élèves sortis de l'école en 3^e, 4^e ou 5^e secondaire « sans laisser d'adresse » reste impressionnant. Comme le pourcentage de NEETS, acronyme anglais désignant les jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont ni aux études, ni

en formation, ni à l'emploi : 12 % en Belgique mais 18,57 % à Bruxelles et même 20,2 % si on ne prend que les 18-24 ans !

Cette lame de fond prend la forme de stratégies concertées et décidées à tous les niveaux, depuis l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques jusqu'aux bassins scolaires. En Belgique, où les compétences « enseignement », « formation » et « emploi » sont éclatées, cela suppose une nouvelle gouvernance basée sur la coopération entre entités, comme l'évoque le Conseil de l'Éducation et de la Formation dans plusieurs de ses Avis (www.cef.cfwb.be). Un signe ne trompe pas : les différents accords gouvernementaux 2014-2019, à Bruxelles, à Namur et en Fédération Wallonie-Bruxelles, comportent chacun un important chapitre sur cette meilleure articulation des politiques.

Sur le terrain, on en voit d'autres, et on en pointe dans les pages qui suivent : la définition des profils « métiers » impliquant davantage les secteurs professionnels ; la présence de tous les acteurs dans les Instances Bassins ; le contrat unique d'apprentissage et la création de l'Office Francophone de la Formation en Alternance,...

Une lame de fond

Le souci de mieux articuler enseignement, formation et emploi s'exprime à tous les étages, de l'OCDE aux bassins scolaires.

En mai 2013, les pays de l'**Organisation de coopération et de développement économiques** (OCDE) se sont engagés à accélérer les efforts



déployés pour s'attaquer au chômage élevé des jeunes et renforcer leurs systèmes éducatifs afin que les jeunes soient

mieux préparés au monde du travail. Avec une priorité envers « les jeunes les plus défavorisés, notamment les peu qualifiés et les immigrés, qui sont les plus exposés au risque de chômage de longue durée et d'exclusion sociale ».

www.oecd.org/fr/presse/Plan-action-jeunes.pdf



L'**Union Européenne**, avec *Europe 2020*, sa stratégie de croissance pour les dix prochaines années, s'est donné cinq objectifs majeurs. Pour l'éducation, il s'agit de

réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et à porter à 40 % au moins la proportion de 30-34 ans possédant un diplôme de l'enseignement supérieur ou un niveau d'études équivalent. bit.ly/1K8VMMN



En **Belgique**, les gouvernements fédéral et des entités fédérées ont adopté le *Programme national de réforme 2015*, destiné à atteindre ces objectifs européens. Il prévoit de « renforcer l'adéquation entre enseignement et emploi et lutter contre le chômage des jeunes ». Et chaque gouvernement a établi ses orientations stratégiques. bit.ly/1MvMNWI

ment, formation et emploi

DOSSIER

● Un dossier réalisé par
Catherine MOREAU et Patrick DELMÉE



© WorldSkills

Cet été, le Mondial des Métiers de Sao Paulo a mis un coup de projecteur sur les liens « école-formation-emploi ». Matthieu Deneffe est un des six Belges médaillés.

Mais pour piloter cette nouvelle cohérence, il faut disposer d'indicateurs fiables sur, par exemple, ce que deviennent les jeunes qui sortent de l'enseignement avant l'heure ou sans diplôme... D'où l'urgence de concrétiser le cadastre des parcours éducatifs ou post-éducatifs sur lequel planchent la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la

statistique (Iweps). Il ne s'agira pas d'un cadastre exhaustif mais bien d'une analyse statistique basée sur le suivi d'une cohorte d'élèves depuis la 1^{re} secondaire et pendant dix ans après leur sortie de l'enseignement.

Reste une question de fond : ce mouvement ne conduit-il pas à instrumentaliser l'enseignement ? À le détourner de sa mission qui consiste (notamment) à « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables » ?

Cette question, nous l'avons posée à Nico Hirrt, enseignant retraité et co-fondateur d'Appel pour une école démocratique, et à Olivier Remels, secrétaire général de la Fondation pour l'Enseignement. Mais aussi à quelques acteurs de terrain. N'hésitez pas à nous faire part de votre réponse... ●

Pour la **Wallonie**, la *Déclaration de politique régionale 2014-2019* consacre son premier chapitre à la formation et à l'emploi.

« Cette législature consacrerait le renforcement des liens entre le monde de l'enseignement et celui de la formation ». bit.ly/1K0yauv

Quant au *Plan Marshall 4.0*, son premier axe, Faire du capital humain un atout, veut mettre la priorité sur

« l'alternance comme filière d'excellence, l'orientation, notamment en développant les bassins de vie, les cités des métiers et les découvertes métiers ». bit.ly/1gDea6U



En **Région de Bruxelles-Capitale**, la *Déclaration de politique régionale 2014-2019* affirme que « le triptyque

enseignement-formation-emploi sera sans conteste un des axes majeurs

de l'action de ce gouvernement » (bit.ly/1I55K4g). Le projet de développement économique adopté par le Gouvernement bruxellois,

Stratégie 2025, prévoit de mettre en œuvre la Task Force « Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise » (en collaboration avec les Communautés), qui est un lieu



d'analyse et d'expertise pour développer les objectifs fixés pour 2025 (bit.ly/1gJFd0n). Toujours à Bruxelles, l'accord de majorité au sein de la Commission communautaire francophone annonce que « le Collège privilégiera la formation en entreprise : l'alternance est une voie à développer, notamment en association avec les fédérations sectorielles » (bit.ly/1g8svrr).

Même enjeu à la **Fédération Wallonie-Bruxelles**, où la *Déclaration de politique communautaire 2014-2019* stipule que

« l'enseignement qualifiant doit être davantage en phase avec les réalités du monde du travail. Cela suppose que les échanges et les synergies entre l'enseignement, la formation professionnelle et les entreprises soient considérablement accrus ».



La synthèse des travaux de la 1^{re} phase du Pacte pour un Enseignement d'excellence (bit.ly/1088Djh) souligne d'ailleurs qu'« ouvrir au monde et au monde socioprofessionnel constitue une mission essentielle de l'école », même s'« il convient de faire preuve de prudence et de clairvoyance afin d'éviter toute contradiction entre les impératifs socioéconomiques et la valeur d'émancipation citoyenne portée par les valeurs scolaires... »

Adéquationnisme ou miss

En rapprochant l'école de la formation et de l'emploi, ne risque-t-on pas d'instrumentaliser l'enseignement ? L'avis de Nico Hirtt, un des fondateurs de l'Appel pour une école démocratique, et d'Olivier Remels, secrétaire général de la Fondation pour l'Enseignement. Et en page 20, quelques autres réactions.

PROF : Dans de nombreux articles, vous dénoncez la mise en adéquation de l'enseignement avec les demandes du monde économique. Quels sont les risques pour les élèves ?

Nico Hirtt : J'en vois deux. Que l'enseignement réduise ses contenus (en termes de savoirs et de compétences) aux attentes des entreprises. Et qu'il calque ses niveaux de formation aux niveaux de qualification requis par le marché du travail.

Si, depuis les années '90, on veut de plus en plus de travailleurs hautement qualifiés, 60 % des postes créés aujourd'hui sont des emplois peu qualifiés. Ceux-ci concernent des tâches qui ne peuvent être automatisées, digitalisées ou délocalisées (dans les soins aux personnes, la restauration, par exemple).

Ces tâches réclament des compétences multiples (linguistiques, relationnelles...). Pour les faire acquérir, la Commission européenne a défini des compétences-clés pour les jeunes et les adultes : communication en langue maternelle, en langues étrangères, compétences de base en sciences et technologies, sociales...⁽¹⁾.

Ces compétences sont censées encourager la flexibilité et l'adaptabilité aux évolutions des technologies et aux métiers à venir. Et l'enseignement s'est adapté. Son rôle n'est plus d'apporter des savoirs, mais de transmettre des compétences transversales qui permettent à l'élève de mettre à jour ses connaissances et savoir-faire en fonction des besoins changeants de sa carrière professionnelle et des attentes de ses employeurs. Plus besoin donc d'étudier les grands concepts et les lois de la physique ou de la biologie du moment que l'on acquière des compétences de base en sciences et en technologie.

De cette façon, on appauvrit l'enseignement



On forme des travailleurs adaptables, pas des acteurs de changement

de sa dimension de former des citoyens. L'APED s'apprête à publier les résultats d'une enquête sur les savoirs élémentaires sur l'épuisement des ressources et de l'énergie et le réchauffement climatique. 60 % des élèves de 5^e et 6^e secondaire, du général et du qualifiant, ne peuvent définir une énergie renouvelable ; 80 % ignorent les causes du réchauffement climatique. Bref, le jeune est perdant : on en fait un travailleur adaptable non en développant sa compréhension du changement mais en brisant sa capacité de résistance au changement. L'autre danger, c'est que l'enseignement se dualise et accroisse encore le fossé entre les performances des élèves. Il faut prendre conscience de ces deux dangers pour être capable d'y résister.

Un travail important a pourtant été mené pour remodeler les grilles du qualifiant. Cela ne contredit-il pas le discours adéquationniste ?

Cela peut s'interpréter de deux manières : moins de technologie, plus de compétences transversales (langues, lecture) pour accroître l'adaptabilité. Ou bien, ce qui est mieux, donner une meilleure formation générale pour donner aux jeunes des clés pour comprendre le monde dans lequel ils vivent.

Je vois dans les premiers rapports du Pacte pour un Enseignement d'excellence une ébauche de prise de conscience des dangers que je cite. Le rapport met en garde contre « *certaines impératifs socio-économiques qui pourraient entrer en contradiction avec les autres missions de l'école, telles que la maîtrise des savoirs fondamentaux et l'émancipation citoyenne* »⁽²⁾. J'espère que l'on ira plus loin que cette ébauche... ●

⁽¹⁾ Commission européenne, *De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois*, 2009, bit.ly/1MsNRNM

⁽²⁾ Rapport du Groupe de travail « Sens, valeurs, objectifs et missions de l'école du XXI^e siècle », bit.ly/1MTle9K

ion prioritaire de l'école ?

PROF : Dans le *Mémoire de la Fondation* ⁽¹⁾, vous recommandez que l'on encourage les contacts entre élèves et entreprises pour contribuer à leur orientation, et cela dès le fondamental. N'est-ce pas une « instrumentalisation » de l'enseignement par les milieux socio-économiques ?

Olivier Remels : Je pense qu'il faut sortir de cette posture opposant, de manière un peu artificielle, la préparation « des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures » et l'ouverture aux métiers. N'oublions pas que le Décret Missions recommande aussi d'« amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle » (art.6, §2). Le groupe de travail « Sens, valeurs, missions et objectifs de l'école du XXI^e siècle », au sein du Pacte pour un Enseignement d'excellence, l'a aussi souligné : « il est important de décroisser l'école, en favorisant ses relations avec les acteurs environnants afin d'éveiller [...] l'envie des élèves de s'identifier à des parcours de vie, notamment dans le monde des entreprises... » L'éveil aux technologies et aux métiers y tient une place importante qui n'est pas antinomique avec le développement de la citoyenneté.

Si ce n'est pas la mission première de l'école de faire découvrir les différents métiers, c'est aussi son rôle d'éveiller chacun pour préparer une orientation positive. En particulier dans l'enseignement qualifiant, qui a pour but premier de former à un métier. Il ne faut pas craindre l'adéquationnisme. Je le constate dans le cadre des stages en entreprise pour les enseignants (Entrapprendre). Ce que les entreprises



Préparer une orientation positive, c'est aussi le rôle de l'école

attendent de l'école, c'est qu'elle développe avant tout le savoir-être des élèves ; qu'elle leur donne des compétences générales de base plutôt que des compétences techniques spécifiques pointues. Les entreprises savent que, de toute façon, sur ce plan-là, elles devront proposer des remises à niveau régulières à leur personnel. Elles demandent donc essentiellement des élèves capables d'apprendre et d'interagir avec leurs collègues.

Vous proposez aussi que l'on encourage la mise en pratique sous forme de stages pour les élèves. Y a-t-il assez d'entreprises disposées à accueillir ces jeunes dans les meilleures conditions ?

Le décret sur les stages prévoit des interactions sous différentes formes selon les degrés. Par ailleurs, on veut valoriser la formation en alternance, ce qui va aussi booster la demande. Cela va demander un engagement fort de plusieurs acteurs à différents niveaux. Celui des partenaires réunis au sein du Service francophone des métiers et qualifications qui doivent poursuivre la définition des profils de formation par rapport aux profils métiers, et coupler chacun de ceux-ci au mode d'interaction avec l'entreprise qui convient pour chaque métier. Celui des entreprises, qui doivent ouvrir des places et accueillir, encadrer et suivre les élèves en priorité dans les métiers en demande, et veiller avec les écoles à l'adéquation entre demandes et offres. Et celui des élèves eux-mêmes, qui doivent y investir intérêt et énergie.

Les bassins Enseignement-Formation-Emploi sont une belle opportunité pour cette rencontre. Ils vont permettre, pour chaque région, de « photographier » la situation, c'est-à-dire d'identifier l'offre et la demande locales. ●

⁽¹⁾ www.fondation-enseignement.be (> Publications)

De la cohérence

Bientôt, les instances bassin EFE harmoniseront les offres de formation et d'enseignement. Aujourd'hui un apprenant a la possibilité de passer d'un opérateur à l'autre, de voir ses acquis reconnus, et ensuite de poursuivre son itinéraire d'études jusqu'à l'obtention d'un CESS. Si du point de vue de l'élève, le parcours peut être varié tout en restant cohérent et presque modulaire, alors on peut imaginer que demain l'enseignement et la formation ressembleront encore plus à un système unifié. Prenons garde toutefois à continuer à préparer nos étudiants pour l'avenir et pas seulement pour répondre aux besoins immédiats...

Marc Bievelez, directeur ff. de l'Institut de promotion sociale de la Communauté française, à Colfontaine

Ça craint pour mon CÉFA ...

J'ai des craintes pour les CÉFA. Ne vont-ils pas passer sous l'égide de l'Ifapme et de la Région wallonne. Un signe ? Le paiement des bonus de démarrage des stages étaient payés aux patrons et aux élèves par l'ONEM. Il devient une compétence wallonne et sera géré par l'Ifapme. Pour faciliter leurs démarches, les patrons avec qui nous travaillons ne seront-ils pas tentés d'aller vers l'Ifapme, avec qui nous sommes en concurrence ?

Olivier Beeckman, professeur électricité du CÉFA Saint-Jean, à Court-Saint-Étienne

Tout se recoupe

J'ai travaillé plusieurs années dans une entreprise pharmaceutique avant d'embrasser la formation et la carrière d'enseignante. Former des citoyens et répondre aux besoins des entreprises, ce n'est pas incompatible. Il y a un juste équilibre à trouver. L'un n'exclut pas l'autre. Et tout se recoupe. Dans une entreprise, il faut également se comporter en citoyen accompli.

Caroline Devreux, enseignante de néerlandais et cours techniques travaux de bureau, Collège Sainte-Gertrude, à Nivelles

Décret Missions : n° 1

Pour moi, la véritable question est de savoir si ces dispositifs sont réellement efficaces. Comment pouvons-nous prétendre former des citoyens épanouis si nous ne leur donnons pas la possibilité de s'intégrer dans le monde du travail ? Consacrer une partie de son temps à former aux compétences qui sont recherchées par les entreprises ne signifie pas que l'on doit abandonner tous les autres aspects liés à l'éducation de citoyens responsables, conformément aux objectifs du décret Missions.

Bruno Deraemaeker, professeur d'économie, Centre Scolaire du Sacré-Coeur de Lindhout, à Woluwe-Saint-Lambert

Lifelong learning

Les conventions établies entre l'enseignement et les opérateurs de formation permettent d'amener dans l'enseignement un public fragilisé, infra-qualifié, grâce aux qualités des deux formes d'enseignement et du savoir-faire de chacun des partenaires. Ces partenariats renforcent l'attractivité des filières de formation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, pour tous, tout en répondant aux besoins du secteur professionnel. La prise en compte de la société d'aujourd'hui et à venir passe par une mutualisation des apprentissages et par une articulation entre le monde politique, professionnel et l'enseignement...

Daniel Dillmann, inspecteur pour la promotion sociale

Les transitions « école-emploi » des jeunes Bruxellois

Comment mieux aider et orienter les jeunes Bruxellois dans leur passage de l'école à l'emploi ? Une recherche-action Labo Jeunes a débouché sur plusieurs pistes.



La « Garantie pour la jeunesse Jeunes » promet un job, un stage ou une formation dans les quatre mois de la sortie de l'école ou d'un emploi.

Pendant deux ans, le projet Labo jeunes a rassemblé des jeunes sans emploi, des enseignants, des employeurs, des responsables d'institutions. Objectif ? Mieux comprendre les transitions des jeunes Bruxellois de l'école vers l'emploi, du chômage à la formation et de la formation à l'emploi.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle des 15-24 ans peu qualifiés, on trouve une multitude de dispositifs, plans et mesures mis en œuvre par des pouvoirs publics, des associations, des syndicats, des organisations patronales... « Les jeunes ont des difficultés à s'y retrouver et l'action publique s'apparente plus à un patchwork tissé de relations de coopération conflictuelle qu'à un dispositif cohérent », explique le sociologue Abraham Franssen, co-auteur de la synthèse de cette recherche ⁽¹⁾.

Clarifier le « contrat social »

Comment améliorer la situation ? Ces auteurs dégagent trois pistes. D'abord, il faudrait que les acteurs de l'enseignement, de la formation, de l'entreprise et de l'insertion assument, chacun à leur niveau, la responsabilité collective de l'insertion des plus faibles. « Et qu'ils ne se la rejettent pas entre institutions et sur les jeunes eux-mêmes », précise M. Franssen. Comme exemple de cette responsabilité collective, il cite des partenariats locaux entre des entreprises et des écoles techniques et professionnelles pour immerger des jeunes dans le monde du travail.

Une deuxième piste, c'est clarifier les termes du « contrat social » proposé aux jeunes. C'est l'objectif de la *Garantie pour la jeunesse* ⁽²⁾ : elle prévoit pour tout demandeur d'emploi de moins de 25 ans la possibilité d'avoir un emploi, un stage ou de suivre une formation, dans les quatre mois suivant l'arrêt de la scolarité ou la perte d'emploi.

Pour autant que cette *Garantie* tienne ses promesses, c'est un bon début, mais il faut aussi combler les trous de la protection sociale des jeunes en phase de transition entre études, formation et emploi. « Ils connaissent actuellement une diversité de situations et de statuts selon qu'ils sont demandeurs d'emploi indemnisés ou en stage d'insertion, en reprise d'études, en dehors de toute protection sociale... observe M. Franssen. Ces divers statuts conditionnent leurs ressources sur le plan financier, mais aussi sur celui des opportunités de reprise d'études, d'accès aux stages ou à l'emploi... Il faudrait leur donner un statut de transition permettant de combiner formation, reprise d'études, lancement d'activités... » Le sociologue l'ajoute : il faut développer une véritable politique d'information et d'orientation accessible à tous les jeunes et plus lisible que les dispositifs disparates actuels.

Sortir de la logique « de la patate chaude »

Enfin – c'est la troisième piste –, il faut donner davantage de moyens aux acteurs publics. D'abord, pour personnaliser l'accompagnement du jeune vers l'emploi en le distinguant clairement des logiques de contrôle. Cela signifie l'accompagner dans sa globalité (prendre aussi en compte les dimensions « hors travail ») et dans la continuité. « Donc, organiser les différents services et intervenants autour du jeune plutôt que d'être dans une logique de transfert de la patate chaude », précise le sociologue. Cette évolution demande que l'on donne aux accompagnateurs davantage d'autonomie.

Les auteurs de la note de synthèse de la recherche y insistent : il faut que les services publics bénéficient de moyens nouveaux d'évaluation et de pilotage. La création du bassin bruxellois Enseignement-Formation-Emploi est un premier pas prometteur... ●

⁽¹⁾ FRANSSEN A., CARLIER D., BENCHEKROUN A., « Les transitions des jeunes entre l'enseignement et l'emploi à Bruxelles : défis pour la gouvernance », dans *Brussels Studies*, n° 73, janvier 2014. bit.ly/10QmKux

⁽²⁾ www.bit.ly/1luPWmo

Les Instances Bassins, des espaces de dialogue

L'Instance Bassin est un lieu où dialoguent les acteurs du monde de l'entreprise, de la formation et de l'enseignement.

Tous aux commandes

Si l'enseignement obligatoire et de promotion sociale relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, insertion professionnelle et emploi (en partie) sont des compétences régionales. Enclencher des politiques transversales suppose des accords de coopération entre entités.

Pour piloter ces politiques, les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie, de Bruxelles-Capitale, et la Commission communautaire francophone, ont créé le 26 février 2015 un groupe de pilotage en matière d'enseignement qualifiant, de formation et d'insertion professionnelle. Il réunit des représentants des ministres-Présidents, des ministres responsables de l'enseignement qualifiant, de la formation et de l'insertion professionnelle et des administrations compétentes.

Plusieurs décisions ont été prises, dont la désignation des présidents d'instances des dix Instances Bassin (lire ci-contre) et la décision de mettre en œuvre l'Office francophone de la formation en alternance (lire en pages 24-25).

Dès 2015-2016, les écoles qui souhaitent programmer une nouvelle option du qualifiant pour l'année suivante devront se référer, entre autres, aux axes prioritaires définis par leur Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi (IB EFE), nommés « thématiques communes », pour bénéficier d'une norme de création différenciée plus favorable. Sans cela, elles devront justifier leur choix pour espérer voir leur dossier aboutir. Les opérateurs de formation n'auront pas les mêmes contraintes, parce qu'ils sont déjà plus en phase avec les besoins économiques.

Une offre plus cohérente

Mises en œuvre en janvier 2015, les dix IB EFE (neuf en Wallonie, une à Bruxelles) ont des fonctions d'appui à la programmation, de soutien à l'analyse et de création de projets. L'IB EFE bruxelloise a repris en plus les missions d'avis de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement, déjà active depuis 1996.

Sans compter leur président, les IB réunissent des représentants de l'enseignement qualifiant ordinaire (4), de la promotion sociale (2), de l'Administration de l'enseignement (2), de la formation professionnelle et de l'emploi (8) et des partenaires sociaux (8). Des invités ont voix consultative, notamment pour l'enseignement spécialisé (1) et les CPMS (1) ⁽¹⁾.

Ces instances ont une chambre formation et une chambre enseignement. Celle-ci se confond avec l'Instance de pilotage interrégionaux de l'enseignement qualifiant (IPIEQ) de leur zone. Audrey Grandjean coordonne le secrétariat de l'IB EFE de la Région bruxelloise. Selon elle, « les IPIEQ développent les liens entre écoles et entreprises, à travers des comités qui assurent le suivi du plan de redéploiement qu'elles établissent en concertation avec

les réseaux et les chefs d'établissement. Elles sont devenues une interface entre pouvoirs organisateurs et secteurs professionnels, en cas de pénurie de lieux de stages par exemple ».

Tout comme les coordonnateurs des neuf IB wallonnes, M^{me} Grandjean planche avec son équipe sur un rapport à remettre en décembre compilant état des lieux, recueil de réflexions et de propositions réalisées par ses membres. L'état des lieux bruxellois montre par exemple, cinq occurrences de l'option de technique de comptabilité sur une seule commune bruxelloise. Un chiffre qui interpelle. « À terme, nos outils permettront de placer plus de cohérence dans l'offre d'enseignement et de formation », explique la coordinatrice.

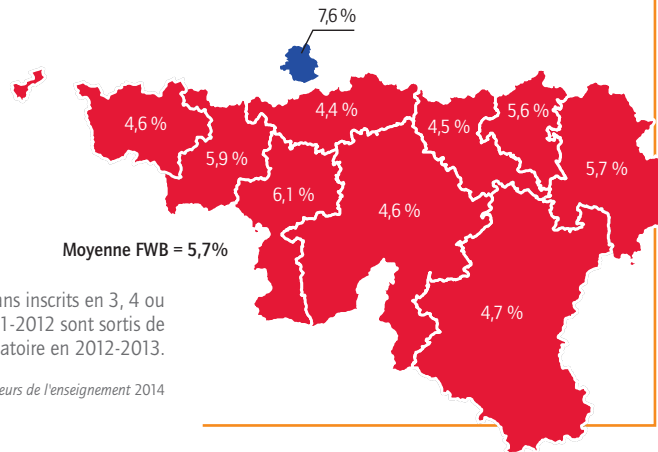
« La liste des thématiques communes qui servent de référence pour la gestion des options tiendra compte des profils SFMQ, des métiers en pénurie ou en tension et des métiers émergents sur le bassin », poursuit M^{me} Grandjean. Mais aussi de la cohérence avec l'offre globale de formation et d'enseignement qualifiant. Autres critères à considérer : le caractère évolutif de ces éléments, les spécificités de l'emploi indépendant et des PME et l'évolution démographique ».

Ce premier rapport servira de banc d'essai. Il permettra de vérifier l'efficacité de la méthodologie et de la présentation commune sur lesquelles les IB EFE travaillent depuis janvier. « Mais il fournira déjà à l'IPIEQ un socle d'analyse plus complet pour l'octroi des incitants à la création, à la fermeture ou au soutien au maintien d'options », commente M^{me} Grandjean.

Et d'autres chantiers

L'IB s'intéresse aussi aux stages en entreprises. « Un récent décret les rend obligatoires au 3^e degré pour les options en CPU, pour les

Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire



À Bruxelles, 7,6 % des 15-22 ans inscrits en 3, 4 ou 5^e secondaire ordinaire en 2011-2012 sont sortis de l'enseignement obligatoire en 2012-2013.

Source : Les Indicateurs de l'enseignement 2014

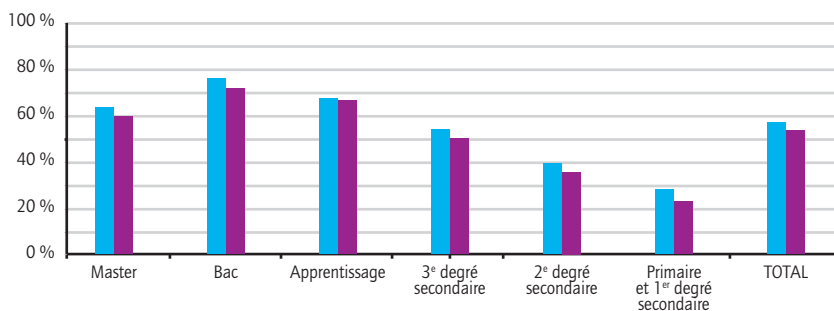
7^{es} années et pour certaines autres options. Des stages d'observation sont également prévus pour tous les degrés. La demande est donc importante. La Région nous a demandé de collecter les données à ce sujet ».

Enfin, les IB EFE peuvent développer des « pôles de synergies » pour mettre en place des projets d'amélioration des dispositifs locaux. « Bruxelles pourrait, par exemple, travailler sur les représentations des élèves et des enseignants sur les métiers techniques, pour dégager des pistes pour améliorer l'attractivité des options du qualifiant et des formations menant à ces métiers. Les IPIEQ de Charleroi, Huy-Waremme, Liège et Verviers finalisent deux études sur ce thème ».

Bref, selon la coordinatrice, « la plus-value des IB EFE, c'est l'espace de discussion et de dialogue qu'elles ouvrent sur la question du pilotage de l'offre d'enseignement et de formation professionnelle. Cela crée une dynamique positive. Les enseignants et les opérateurs de formation peuvent expliquer leurs missions respectives aux interlocuteurs sociaux. Et ceux-ci peuvent aussi exprimer leurs attentes en termes de besoin de travailleurs qualifiés. Tout le monde s'enrichit d'informations sur le système. La concurrence fait place à une logique de complémentarité et de cohérence ».

(1) Accord de coopération relatif à la mise en œuvre des bassins EFE. bit.ly/1KPT1R0

Taux d'insertion socioprofessionnelle des jeunes six mois après leur inscription au Forem selon leur niveau d'études



Sept jeunes sur dix inscrits au Forem entre juin et octobre 2013 et ayant un bac ont trouvé un premier emploi dans les six mois.

Source : Forem, Service de l'analyse du marché de l'emploi et de la formation

Cadastres de l'offre

Pour réaliser leurs rapports annuels (analytique et prospectif), les Instances Bassin Emploi Formation Enseignement (IB EFE) doivent récolter des données concernant l'offre d'enseignement et de formation disponible sur leur territoire. La Direction des Relations École - Monde du travail (Dremt), au sein de l'Administration de l'enseignement, collabore avec les Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (Ipieq) sur une banque de données informatisée en ligne : « Dès septembre, l'outil sera opérationnel pour 55 options du qualifiant, soit un peu moins d'un tiers du total, déclare Anne Hellemans, directrice à la Dremt. On y trouvera les options les plus ou les moins fréquentées, et des analyses sur chacune des options : sa fréquentation, sa situation, les indices de spécialisation d'une zone. Ce travail se fait d'abord sur le 3^e degré, y compris les 7^e professionnelles ».

Par ailleurs, selon Audrey Grandjean, qui coordonne l'IB EFE bruxelloise, les chambres « formation » vont également mettre en chantier à la rentrée prochaine un cadastre du même type pour l'offre des opérateurs de formation.

Enfin, cette description de l'offre pourra être complétée par un autre outil, le cadastre des trajectoires. Anne Hellemans : « Il prend corps. Un groupe de travail démarre en septembre ».

L'alternance fait peau neuve

Contrat unique et plan de formation pour tous les apprenants, pilotage central,...
Des changements en vue dans l'enseignement et la formation en alternance, dès cette rentrée.

Paysage

L'alternance combine formation pratique en entreprise et formation sur des matières générales et professionnelles. Elle s'organise dans les Centres d'éducation et de formation en alternance de l'enseignement secondaire qualifiant (43 CÉFA, qui en 2012-2013 comptaient 8 896 élèves), et dans les centres wallon (Ifapme) et bruxellois (EFP/Sfpme) de formation en alternance des classes moyennes, qui forment des apprentis et de futurs chefs d'entreprise.

Pilotage

Prévu pour ce dernier quadrimestre 2015, l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) coordonnera ces opérateurs et pilotera la formation en alternance en Wallonie et à Bruxelles.

Contrat d'alternance

Depuis septembre, les apprenants de 15 à 25 ans des CÉFA, de l'Ifapme et du Sfpme concluent avec une entreprise un contrat d'alternance pour une durée fixée en fonction de la durée de la formation pratique nécessaire. Ce contrat commun remplace des formules qui différaient selon les opérateurs et en fonction de l'âge, de la formation des jeunes et des possibilités de l'employeur. Concrètement, il remplace la convention d'insertion socio-professionnelle, très utilisée dans les CÉFA, et le contrat d'apprentissage employé par les deux organismes de formation des classes moyennes. Mais le contrat unique ne supprime pas d'autres types de contrats, comme le contrat d'apprentissage industriel proposé, pour certains secteurs, aux apprenants des CÉFA.

Plus égalitaire pour les jeunes, plus visible pour les entreprises

Le but de cette réforme ? Faciliter les partenariats entre opérateurs de formation et entreprises d'accueil, en gommant les différences statutaires entre les jeunes. Mais aussi favoriser la mobilité des apprenants. Actuellement, Ifapme et Sfpme délivrent, pour quelques métiers, un certificat de qualification correspondant à celui de l'enseignement. L'élaboration par le Service francophone des métiers et des qualifications d'un nombre croissant de profils de formation articulés aux profils métiers, et communs à l'enseignement et à la formation, va accélérer les choses.

Un jeune sorti précocement de l'enseignement secondaire pourra reprendre sa formation en faisant reconnaître des acquis d'apprentissage dans l'enseignement de promotion sociale, le CÉFA, l'Ifapme, le Sfpme... Et un apprenant de l'Ifapme pourra aussi aller décrocher le CESS dans l'enseignement de promotion sociale. Il s'agit aussi de redorer le blason d'une filière parfois considérée comme une roue de secours. Un bilan à l'entrée et un accompagnement de l'apprenant dans le centre de formation et en entreprise devraient lui permettre de faire un choix positif et d'aller jusqu'au bout.

En toile de fond, le modèle allemand, où l'alternance accueille chaque année 500 000 nouveaux jeunes. Pierre Wéry et Alain Desmons, conseillers à la Fédération de l'enseignement secondaire catholique, en soulignent cependant des spécificités : la formation en alternance a une longue histoire chez nos voisins d'Outre-Rhin et bénéficie d'une vision très positive. « En Allemagne, c'est l'entreprise qui est l'opérateur principal de la formation en alternance, alors que chez nous l'école reste le maître-d'œuvre, en lien avec l'entreprise », ajoutent ils. ⁽¹⁾

Reste que la mise en œuvre de ces changements représente des défis pour des opérateurs dont l'histoire est différente. Ifapme et Sfpme sont nés du développement, par les PME, de la formation sur le lieu de travail. Les CÉFA, eux, ont été créés pour offrir une alternative à des jeunes soumis à l'obligation scolaire, en leur donnant la possibilité de se former en entreprise et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Des défis aussi pour les entreprises... La désignation de tuteurs, par exemple. L'Ifapme et le Sfpme proposent des formations au tutorat en entreprise. Le Consortium de validation des compétences ayant établi un profil de certification, les tuteurs déjà formés pourront faire valider leurs compétences dans des centres agréés. •

⁽¹⁾ Alternance, Chez nous, dans Entrées libres, avril 2015, bit.ly/1H1fUB8

Plan de formation

Au contrat d'alternance est annexé un plan de formation, sorte de « feuille de route » pour le jeune, pour son référent au sein de l'organisme de formation et pour son tuteur dans l'entreprise. Ce plan, élaboré par l'opérateur de formation en alternance en concertation avec l'entreprise, détaille le parcours individuel de l'apprenant. On y décrit ses compétences à l'entrée de la formation, ses titres, ses certificats... S'ajoutent les compétences à atteindre tant auprès de l'opérateur de formation qu'au sein de l'entreprise, conformément aux profils de formation produits par le Service francophone des métiers et des qualifications. On y trouve encore les objectifs de l'évaluation finale et les titres qu'il pourra acquérir en fin de parcours de formation.

Ce plan est découpé en trois ensembles d'acquis d'apprentissage qui correspondent à trois niveaux de compétences. Il précise aussi les engagements pédagogiques de l'entreprise et de l'opérateur de formation et prévoit des dispenses pour les compétences déjà acquises.

Bilan d'orientation

Il est organisé pour le jeune qui s'inscrit pour la première fois auprès d'un opérateur de formation. Et si des lacunes l'empêchent d'entrer au niveau minimal de la formation, il bénéficiera d'un programme de remédiation.

Rétribution

La rétribution des apprenants est unifiée. Trois montants sont fixés selon le niveau de compétences acquis et non en fonction de l'âge. Mais le jeune peut passer d'un seuil à un autre en fonction de la validation des acquis de son apprentissage.

Agrément

Dorénavant, toutes les entreprises doivent être agréées par l'opérateur de formation pour accueillir un jeune. Elles doivent respecter certains critères : être en ordre au niveau des obligations fiscales et sociales, désigner un tuteur agréé par l'opérateur,...



Depuis septembre, les apprenants de 15 à 25 ans des CÉFA, de l'Ifapme et du Sfpmc concluent avec une entreprise un contrat d'alternance commun.

Des masters en alternance

Des masters en génie analytique, en gestion de la production, en gestion de services généraux et en gestion de chantier spécialisé en construction durable sont proposés depuis la rentrée académique 2011-2012 en collaboration avec trois hautes écoles. Un master en gestion de la maintenance électromécanique, co-organisé avec l'UMons, débute en 2015-2016. Les étudiants y acquièrent les compétences scientifiques et techniques, en partie en haute école, en partie en entreprise

Valider ses compétences, valoriser son expérience

On sait trop peu qu'il y a moyen de valoriser son expérience ou de valider ses compétences ⁽¹⁾, dans la perspective de reprise d'études, de formation ou d'accès à l'emploi. Voici deux exemples concrets.

❶ Simon, 19 ans, a abandonné l'école à 16 ans et travaillé chez un oncle électricien. Voulant reprendre une formation, il souhaite valoriser les compétences professionnelles acquises. Il réussit plusieurs épreuves de mises en situation professionnelle, reconstituées dans un centre de validation des compétences. Le voilà avec des titres de compétences (la maîtrise d'une partie du métier qu'il pourra faire lors de la formation qu'il entreprend). Ces titres étant reconnus par les trois Gouvernements wallon, bruxellois et communautaire, Simon peut choisir une formation d'Actiris, du Forem, de Bruxelles-Formation, de l'enseignement de promotion sociale, du Sfpmc ou de l'Ifapme.

❷ Son CESS en poche, Souad a travaillé six ans dans l'import-export, avant de se retrouver au chômage. Elle décide de reprendre des études supérieures de commerce extérieur. Un jury, dans l'enseignement supérieur, examine ses acquis et son expérience personnelle et professionnelle, et lui permet d'obtenir des dispenses. La valorisation des acquis de l'expérience permet donc à Souad de gagner du temps.

⁽¹⁾ www.valorisermonexperience.be et bit.ly/1DPxjNB

Les stages ... obligatoires

Un décret vise la généralisation progressive des stages « professionnalisants » pour tous les élèves de l'enseignement qualifiant de plein exercice (enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4) ⁽¹⁾. Il définit trois types de stage : observation et initiation, pratique accompagnée, pratique en responsabilité.

Le Gouvernement a établi une liste des options du 3^e degré où les stages sont obligatoires ⁽²⁾. On y retrouve entre autres celles qui appliquent déjà la certification par unités. Si une école veut en organiser dans une option non reprise dans cette liste, elle doit le faire apparaître dans son projet d'établissement. Cette liste évoluera en fonction des nouveaux profils de certification.

Le cabinet de l'Éducation, l'Administration générale de l'Enseignement (AGE), la Fondation pour l'Enseignement travaillent avec le monde de l'entreprise pour que l'offre réponde à la demande, notamment via des conventions sectorielles (lire en page 27).

L'AGE via la Direction des Relations Écoles - Monde du Travail (DREMT) peut aider les écoles à trouver un stage en cas de difficultés, reçoit et traite leurs demandes de dérogations. L'an passé, la DREMT n'a reçu que deux demandes d'élèves n'ayant pas trouvé de stage. À l'avenir, cela pourrait augmenter. Enfin, dans un avenir proche, un état des lieux de l'offre de stages sera dressé avec l'aide des partenaires déjà cités mais aussi des Instances Bassins. ●

⁽¹⁾ bit.ly/1NuBe27

⁽²⁾ Circulaire 5038 bit.ly/1INIULI

Des passerelles encore trop peu connues

Encore trop peu nombreuses, des conventions forment des passerelles entre des opérateurs de formation et l'enseignement de promotion sociale. Elles débouchent sur des certifications. Un exemple avec le Sireas.

À Bruxelles et en Wallonie, le Service International de Recherche, d'Éducation et d'Action sociale (Sireas) vise l'insertion socio-professionnelle et socioculturelle de publics adultes précarisés et sous-scolarisés ⁽¹⁾.

Selon ses dirigeants, au terme d'une année de formation chez Sireas, les compétences acquises par les apprenants peuvent être certifiées par l'enseignement de promotion sociale (EPS), soit de suite, soit après une formation complémentaire en EPS. Dans les deux cas, il faudra suivre le module « épreuve intégrée » qui débouche sur la réalisation d'un travail de fin d'études ou d'un projet. Ce travail de concordance est mené avec plusieurs écoles de promotion sociale et d'autres organismes d'insertion socioprofessionnelle (FAE à Bruxelles et Nouveau Saint-Servais à Namur). Depuis 2007, Sireas a regroupé ces partenariats, soutenus par des rencontres régulières et un forum en ligne, en un projet soutenu par l'Europe : T-ForEvEr ⁽²⁾.

Pour les dirigeants de Sireas, « *la perspective d'une certification augmente la motivation des apprenants et celle des formateurs. La valorisation du travail des formateurs a un impact sur la qualité du dispositif* ».

Le décret de 1991 qui organise l'EPS permet de telles conventions, impliquant une large palette d'acteurs : autres établissements d'enseignement, organismes, institutions, entreprises, personnes ou associations (article 114). Il permet aussi de prendre en considération les capacités acquises en dehors de l'enseignement (expériences, formations diverses) pour l'accès aux études, leur déroulement et leur sanction (article 8) ⁽³⁾.

« *Cet article 8 est encore trop peu appliqué dans l'EPS, explique Frédérique Nisol, directrice, détachée au Cabinet de l'Enseignement de Promotion sociale. C'est sans doute dû, en partie, à la difficulté pour les enseignants d'accepter de ne pas 'avoir la main sur toute la formation ; pour les directions d'avoir des inscriptions plus complexes en termes administratifs ; et à la crainte de certains de perdre le monopole de la certification* ».

« *Pour traiter tous les apprenants de la même façon et booster le nombre de telles conventions, une base réglementaire a été précisée en 2011. Toutefois, elles sont restées peu nombreuses – 11 – et appellent à davantage de publicité* » ⁽⁴⁾.

Toute demande de convention passe par la Ministre de l'Enseignement de la Promotion sociale. Celle-ci sollicite le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale. Un groupe de travail vérifie si les compétences visées par l'opérateur de formation sont identiques aux acquis d'apprentissage de l'EPS et si les apprenants disposent des capacités préalables requises pour un accès direct dans des unités de l'EPS. Il rend un avis conjoint avec le Service général d'inspection. Sur base d'un avis favorable, le Gouvernement avalise la convention en tout ou partie. ●

⁽¹⁾ www.sireas.be

⁽²⁾ bit.ly/1HBzMG2

⁽³⁾ bit.ly/1UyL47d

⁽⁴⁾ Arrêté du 29-09-2011, bit.ly/1UyL731

Têtes bien faites, bras bien armés

Des secteurs économiques passent des conventions sectorielles avec des opérateurs de la formation et de l'enseignement, pour mieux sensibiliser, via des projets concrets. C'est le cas du secteur agro-alimentaire.

Dans un immeuble anderlechtois avec vue imprenable sur Bruxelles, Laurent Gall mène ses missions de Coordinateur Formation pour le fonds sectoriel Initiatives de Formation professionnelle (IFP) de l'industrie et de l'artisanat alimentaires⁽¹⁾. Il vient de participer à la renégociation d'une convention pour le secondaire qualifiant, avec des représentants de l'Administration, de la ministre de l'Éducation, des réseaux et de son secteur.



Peu d'établissements forment des opérateurs ou des conducteurs de ligne de production alimentaire.

Aider à mettre en place des options groupées

« Notre objectif premier est d'aider à mettre en place des options groupées de techniciens agro-alimentaires ». Les formations d'opérateurs ou de conducteurs de ligne de production alimentaire se comptent sur les doigts d'une main : « deux CEFA (à Mouscron et à Herve) et Formalim, le centre de compétences (à Verviers, avec une antenne à Mouscron) ». Pour préparer cet objectif, l'IFP a demandé au Service francophone des métiers et des qualifications de produire cinq profils de métier, et leurs profils de formation correspondants. Ils sont tous terminés.

La convention reprend une série de projets. L'IFP organise des visites d'entreprises ou des journées de rencontre entre professionnels.

Il mène des visites scolaires d'un jour dans les centres de formation de l'IFAPME, qui les cofinance. Des élèves de 5-6^e primaire ou du 1^{er} degré secondaire y cuisent du pain, cuisinent des lasagnes...

Formation pour enseignants, visites en entreprises...

« Nous organisons aussi des modules de formation pour les enseignants et les élèves, dans les Centres de technologies, ajoute M. Gall. Nous participons au projet Entr'Apprendre qui propose des stages en entreprise à des enseignants. Nous avons participé à Technifood, qui a permis à des élèves de suivre une partie de leur formation en immersion en entreprise. Et nous pouvons jouer l'interface pour des élèves en quête de stage ».

Mais les patrons du secteur sont-ils ouverts à l'augmentation des stages résultant d'un décret de 2013 ? « Oui et non. Avec moins de dix salariés, 85 % de nos entreprises ont peu de ressources d'accueil et d'accompagnement. Les autres sont fort sollicitées ».

Des conventions de ce genre existent depuis longtemps, mais la Déclaration de politique communautaire leur donne un coup d'accélérateur. Celle-ci sera signée le 2 octobre, et intègre les dispositifs récents : SFMQ, validation des compétences, Instances Bassins, CTA... Et elle inclut une nouveauté : des fiches-actions précisent pour chaque projet le moteur, les partenaires, le budget, les buts quantitatifs et qualitatifs.

M. Gall : « Je crois fort en des partenariats, qui renforcent l'économie et le savoir, qui font des têtes bien faites avec des bras bien armés ». ●

⁽¹⁾ Accord de coopération relatif à la mise en œuvre des bassins EFE. bit.ly/1KPT1R0

Des profils bien construits et bien concertés

Le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) élabore des profils métiers et des profils de formation. Au centre de l'articulation emploi-formation-enseignement, c'est un lieu où professionnels et formateurs se parlent.

« Le principe est magnifique, mais comporte quelque difficultés, explique André Sommereyns, représentant le secteur Traxio (distribution et réparation de véhicules). Par exemple, ce n'est pas facile de faire passer nos messages vers les formateurs. Mais les échanges sur les profils amènent à parler d'un même langage ».

Par ailleurs, le SFMQ est invité à créer trente profils par an, contre quinze aujourd'hui. « Il faudra du personnel pour encadrer les travaux. Et ce n'est pas toujours facile de motiver les professionnels à se libérer », commente M. Sommereyns. « Pour qu'il y ait des profils, il faut des demandes. Cela exige des ressources, des experts, ajoute M. Derycke, directeur du service d'intermédiation au Forem. Certains secteurs en ont moins ».

M. Sommereyns : « Mieux vaut prendre son temps et créer des profils bien réalisés et bien concertés ».

POUR EN SAVOIR +

Les sources et références liées à ce dossier sont reprises dans un complément bibliographique disponible via www.enseignement.be/prof

Des robots dans l'école, de l'école dans les robots



De novembre à mai, une vingtaine d'élèves de secondaire de l'Athénée de Ganshoren ont construit des robots dont ils ont programmé le comportement.

Fin mai. Trois équipes d'élèves de l'Athénée de Ganshoren s'affrontent au cours de brevets combats de robots. L'objectif : éjecter l'adversaire de l'arène. C'est le point final d'un projet *Espace-enseignement* de sensibilisation aux sciences et aux techniques, né d'un partenariat entre la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, l'Inspection et l'Agence spatiale européenne (ESA). La commune de Ganshoren apporte aussi son soutien dans le cadre de son dispositif d'accrochage scolaire.

Deux fois par semaine, durant la pause de midi, une petite vingtaine d'élèves de la 1^{re} à la 4^e secondaire, construisent des machines articulées en briques Lego et en programment le comportement. Certains viennent depuis trois ou quatre ans ; d'autres ont débarqué cette année. Tous sur base volontaire.

Alexandre Lespineux, professeur de sciences et de géographie : « *Organiser cette activité dans le cadre du cours de technologie nécessiterait davantage de matériel que celui que l'ESA offre à l'école. Et la motivation des élèves est un élément essentiel à la réussite du projet. Les compétences, elles, sont plus liées à l'ouverture d'esprit qu'à l'âge ; certains, très jeunes, programment presque instinctivement* ».

À la barre de ce projet *Robots* avec M. Dury, qui enseigne l'informatique, M. Lespineux se souvient : à l'école secondaire, il brûlait d'envie de créer des jeux avec les premiers micro-ordinateurs. « *Mais je me suis vite rendu compte que programmer la trajectoire d'un missile demande de se pencher sur certaines matières (maths, physique). Ces branches scolaires que j'abordais sans passion ont alors pris des couleurs* ».

Surmonter les obstacles

Ce souvenir-là explique la genèse du projet mené dans l'école depuis plusieurs années. Avec des objectifs multiples : attirer les élèves vers les branches scientifiques, mettre en pratique des apprentissages en maths et en sciences. Mais aussi développer une manière d'apprendre basée sur l'envie de surmonter les obstacles pour atteindre un but. Et amener les élèves à collaborer, à se répartir des tâches, à se faire confiance, à s'entraider et à se respecter.

19 janvier. Depuis quelques semaines, les débutants ont découvert le matériel : des boîtes de Lego Mindstorms contenant briques et logiciel de programmation. « *Nous les laissons procéder à des montages et ils apprennent à jouer*

avec des paramètres pour voir si cela influence le robot » explique M. Lespineux.

Les plus confirmés, eux, donnent vie à leur robot en créant des programmes grâce à un logiciel. En utilisant différents capteurs (de distance entre les objets, de couleurs, de position dans l'espace, d'accélération,...), ils peuvent créer une machine capable de s'orienter en contournant les obstacles, de trier des objets,...

« Nous travaillons par défis, précise l'enseignant. Les élèves sont capables de les relever pour peu qu'ils analysent les problèmes en utilisant pratiquement des matières qu'ils jugeaient jusqu'alors très abstraites. Les maths permettent de calculer les trajectoires d'un robot. La physique aide à équilibrer un robot-grue en utilisant les connaissances sur les leviers, ou à calculer l'espace parcouru en un temps donné. Finalement, chaque projet réalisé aura nécessité un travail de groupe incluant de l'informatique, de la mécanique et des mathématiques ».

Mettre au point des tactiques

23 mars. Les débutants reçoivent des notions de programmation. Les autres, par petits groupes, progressent dans leur projet : construire un robot qui chassera son adversaire de la zone de combat. L'heure est à la recherche des meilleures tactiques. « Nous sommes dans la phase de construction et de test. Nous plaçons les pièces pour optimiser une stratégie. Ensuite, nous programmerons les mouvements », expliquent Samuel (en 3^e technique artistique), Alexandre (5^e math fortes) et Antoine (4^e sciences).

Aadnan et Nedid, en 3^e latin sciences, ajoutent à leur robot une plateforme qui permettra d'éjecter plus facilement l'adversaire. « Nous avons pris un modèle de base, mais ce n'est pas suffisant ; il va falloir augmenter la puissance », observent-ils.

Jérémy (3^e sciences), Younes et Mathieu (3^e latin sciences) ont prévu d'équiper leur combattant d'un détecteur d'ultrasons qui repèrera le robot adverse et le fera dévier.

« Nous pensions que tous les élèves opéreraient pour un robot télécommandé par smartphone ou par un autre cerveau Lego. Mais certains ont choisi de rendre leur robot autonome.

Les élèves qui ont pris le parti de la télécommande ont dû s'informer seuls sur le protocole Bluetooth sur des sites anglo-saxons, ajoute M. Lespineux. Leurs idées dépassent souvent nos attentes ».

Par essais, erreurs. Et retours en arrière

26 mai. Les débutants « initiés » ont créé des modèles simples qu'ils ont programmés. Et reçu la mission d'apprendre à leur machine à effectuer un déplacement en forme de huit, à repérer un objet, à le saisir et à le déposer ailleurs. Cela suppose de prévoir la distance parcourue par le robot dans un temps donné et, donc, de traduire leurs prévisions par des données graphiques.

Côté « pro », les équipes ont affiné leur tactique. « Au début, comme les deux robots esquivent l'attaque de l'adversaire, le combat s'éternisait. Alors, nous avons décidé de mettre trois moteurs côte à côte pour augmenter la puissance de notre machine, explique Younes. Mais ce moteur supplémentaire a vite été inutile parce que notre robot manquait de stabilité et il n'y avait pas d'adhérence. Alors, nous avons recommencé, et mieux placé le centre de gravité ».

Antoine, Alexandre, Samuel, eux, ont imaginé un système d'engrenage pour augmenter la vitesse de rotation des roues et un moulin, à l'avant, pour accrocher l'adversaire. Quant à Nedid et Aadnan, ils ont fini par équiper leur plateforme de roues afin de pouvoir soulever l'adversaire.

« Les élèves ont procédé par erreurs, retours en arrière ; ils se sont trouvés face à des impasses, parfois, explique M. Lespineux. Ils ont travaillé de manière autonome en suivant, étape après étape, des guides de programmation ou en cherchant la manière d'établir une communication entre deux robots. Certains ont même souvent dépassé le cadre scolaire en effectuant des recherches complémentaires sur Internet à domicile ».

Quant à l'évaluation du projet, elle peut se faire par diverses voies. Comme l'assiduité des élèves aux activités ou l'analyse de leurs résultats dans les branches concernées et leur choix d'option... ●

Catherine MOREAU

« Au moins, ici, je sais à quoi servent les maths »

Pourquoi ont-ils choisi de participer à l'atelier ? « Les robots m'ont passionné depuis que j'étais tout petit et je veux en faire un métier plus tard, explique Antoine. À l'atelier, on relève des défis ; on se trompe, on cherche, on rectifie. C'est très différent de ce qu'on fait en classe ».

Alexandre enchaîne : « On doit utiliser certains principes physiques. Par exemple, l'an dernier, nous avons eu besoin de ce cours pour calculer la trajectoire des projectiles lancés par notre robot ».

Lina, élève de 2^e, précise qu'elle participe aux séances bihebdomadaires pour apprendre la programmation. Elle aussi souhaite s'orienter vers l'informatique. « Au moins, ici, je sais à quoi servent les maths. Je reviendrai l'année prochaine car j'ai envie de créer un crâne et de lui donner la parole ». Et Saweed, en 1^{re}, d'ajouter : « Plutôt que de réaliser ce qu'impose le professeur, j'aimerais choisir ce que fera le robot. Pourquoi pas un drone ? »

75 écoles fondamentales (maternelles et primaires) et 19 écoles secondaires participent au projet Espace-enseignement, après avoir répondu à l'appel à projets 2013-2016. www.enseignement.be/sciences-espace



Le Passeport TIC 2015 est arrivé

Le Passeport TIC vise désormais un public plus large, passe à la différenciation, et reste prêt à s'adapter à l'évolution technologique. PROF a rencontré les agents qui le gèrent.

À partir de septembre, le Passeport TIC, déjà proposé à l'enseignement primaire et à une partie de l'enseignement secondaire depuis 2003, visera à faire acquérir des compétences numériques par tous les élèves du primaire et du secondaire (y compris les élèves de maturité 3 et 4 ou de forme 3 et 4 du spécialisé), en pratiquant une attitude citoyenne et l'éducation aux médias.

« En 2013-2014, nous avons entièrement revu ce référentiel de compétences, explique Nathalie Bolland. Il s'articule sur trois niveaux : découverte, appropriation et maîtrise. Chaque enseignant pourra s'y engager avec ses élèves en fonction de leurs prérequis ».

Chaque niveau peut déboucher sur la passation d'une épreuve externe annuelle organisée par la cellule Projets TICE. La réussite de chacun des niveaux permet de recevoir une attestation de réussite.

Concrètement, pour avoir des renseignements actualisés ou s'inscrire, rendez-vous sur le site de Passeport TIC ⁽¹⁾ ou sur sa page Facebook ⁽²⁾. L'inscription permet de recevoir les livrets en version papier. Les enseignants peuvent s'inspirer des nouveaux dossiers TICE d'enseignement.be pour trouver des activités leur permettant d'activer les compétences du Passeport TIC. « Par exemple, la *twictée en classe* [lire en pages 10-11] touche à tous les modules du Passeport TIC : je m'approprie un environnement informatique de travail, je produis et exploite des documents, je

communique, je navigue et je me documente, j'adopte une attitude citoyenne », précise Luana De Maggio.

Un enseignant peut se lancer dans le projet seul ou en équipe. « Vu le caractère modulaire de ce référentiel, le Passeport TIC favorise la collaboration entre collègues, ajoute Maxime Corbisier. Nous pensons que le projet peut être fédérateur s'il entre dans le projet d'établissement ».

Au sein du Service général du pilotage du système éducatif, la Cellule Projets TICE de la Direction « Enseignement.be » a, parmi ses missions, celle de promouvoir et de soutenir l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les pratiques pédagogiques des enseignants. À ce titre, elle défend une approche pédagogique basée sur l'éducation et met en place des dispositifs visant à encourager l'utilisation des nouvelles technologies dans les classes.

Ainsi, elle gère le projet Passeport TIC avec le support d'un comité d'accompagnement, composé d'inspecteurs, de représentants des réseaux et d'experts. « La démarche est celle d'une amélioration continue, en fonction de l'évolution de la technologie, explique Dominique Lucas. Nous envisageons d'ores et déjà de tenir compte du TBI et de la tablette ». •

Patrick DELMÉE

⁽¹⁾ www.enseignement.be/passeporttic

⁽²⁾ www.facebook.com/PasseportTic



Serious games

Thot cursus dispose d'une sélection de 220 jeux éducatifs sur une multitude de sujets, pour tous les âges. Exemple : le Laboratoire de Soutien à l'Enseignement Télématique (LabSET) de l'Université de Liège propose Aidez le Père Noël à recueillir ses cadeaux. Ce jeu apprend aux tout jeunes le déplacement du curseur de la souris (motricité). bit.ly/1Dh5a9u

Spirographe

Moment nostalgie. Le spirographe est un instrument de dessin qui permet de tracer des figures géométriques ainsi que des courbes mathématiques complexes. nathanfriend.io/inspirograph

Posters, bannières...

Pixteller est un studio de création graphique en ligne. Il vous permettra à vous et à vos élèves de créer en ligne des posters, des affiches, des bannières ou encore des cartes postales. www.pixteller.com

Preso.tv

Cet outil en ligne permet de partager en direct les slides d'une présentation sur les écrans des participants à un cours ou à une conférence. On les charge sur le site de Preso.tv qui fournit une url à partager. bit.ly/1EWeBkX

www.arobase.org

Ce site ausculte le courriel sous toutes ses coutures. Nombreux trucs et astuces, tutoriels.

Connexion i-line

Le gouvernement fédéral annonce l'arrêt au 1^{er} septembre de la subvention des connexions internet i-line pour les écoles (circulaire 5369 : bit.ly/1gWJIEE).

Mieux cerner le début de carrière des enseignants du secondaire



des personnes entrées dans l'enseignement en 2006 sans diplôme pédagogique en sont sorties après cinq ans. Ce taux de départ est de 18,7 % pour ceux qui sont entrés avec un titre pédagogique



Un quart des 3 261 enseignants et auxiliaires d'éducation suivis entre 2006-07 et 2011-12 ont été engagés au départ pour 9/10^e de charge ou plus. Mais 30 % l'ont été pour moins d'un mi-temps.

Sur 3 261 enseignants ou auxiliaires d'éducation entrés dans le métier en 2006-07, un quart l'a quitté après un an, révèle une analyste statistique. Reste à mieux cerner pourquoi.

L'étude *Parcours professionnels des enseignants du secondaire en début de carrière*⁽¹⁾ s'inscrit dans le cadre d'analyses statistiques concernant des compétences de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est une première étape du suivi des trajectoires des enseignants, souhaité par l'Administration générale de l'Enseignement, face au constat des départs précoces. Une enquête qualitative suivra.

À partir des données utilisées pour le paiement (et anonymisées), les auteurs ont suivi durant cinq ans les 3 261 personnes ayant effectué au moins une prestation comme enseignant ou auxiliaire d'éducation en 2006-2007.

Les personnes engagées dans un poste d'intérim (poste de remplacement), plus précaire, présentent sur cinq ans une durée de pratique significativement plus courte que les temporaires (postes sans remplacement) ou ceux qui ont un poste mixte. 40 % d'entre eux n'afficheront pas plus de six mois de prestation au bout de cinq années.

Par ailleurs, 15,4 % des entrants ont presté 51 à 60 mois et 34,2 % 41 à 50 mois, soit un parcours complet ou presque pour des enseignants non nommés à titre définitif. À propos de nomination, aucune n'intervient

dans les trois premières années ; après cinq ans, 20,8 % sont nommés. Sur ces 677 « statutarisés », seuls 4 ont quitté l'enseignement après cinq ans. Par contre, les taux de départ cumulés des « non nommés » sont éloquentes : un sur trois sera parti après un an, un sur deux après cinq ans.

L'analyse met en évidence une « cassure » très nette après un an. Sur les 3 261 personnes suivies, 29,2 % n'ont presté que dix mois ou moins sur cinq ans. On peut faire l'hypothèse qu'une majorité d'entre eux jettent l'éponge après un an, puisque 25 % des entrants quittent après la première année.

Les auteurs de cette première analyse recommandent de recourir aux données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, afin de vérifier certaines hypothèses. Quitte-t-on l'enseignement pour passer d'un contrat de remplacement vers un contrat à durée indéterminée ailleurs ? D'un boulot dans plusieurs écoles vers un seul lieu de travail ? Par ailleurs, une approche qualitative s'avère nécessaire pour cerner les motivations à rester... ou à partir. ●

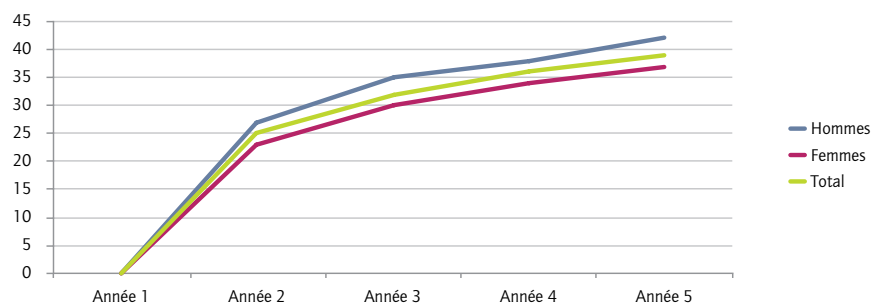
Didier CATTEAU

⁽¹⁾ Téléchargeable via www.enseignement.be/publications (> Carrière) ou www.directionrecherche.cfwb.be

Taux de départ cumulé, de la 1^{re} à la 5^e année de métier

Sur les 3 261 enseignants et auxiliaires d'éducation suivis entre 2006-2007 et 2011-2012, 42% des hommes et 37 % des femmes ont quitté le métier après cinq ans.

Source : *Parcours professionnels des enseignants du secondaire en début de carrière, Synergies statistiques*, Fédération Wallonie-Bruxelles - Wallonie, 2015, p. 27.



Démocratiser l'école, mais en gardant l'excellence !

Pour Hervé Hasquin, historien et Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, la qualité de l'enseignement est la condition de la valorisation du diplôme sur le marché du travail.

“ En matière d'égalité des chances, je trouve très intéressante l'idée de faire réaliser les travaux scolaires en classe et non à domicile ”

Après une longue carrière politique et académique (comme enseignant, recteur et président du conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles), Hervé Hasquin est devenu Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Rencontre.

PROF : Pouvez-vous citer trois directions dans lesquelles il serait utile d'agir pour diminuer les inégalités de notre enseignement ?

Hervé Hasquin : D'abord, je crois qu'il faut restaurer sans tarder « l'élitisme républicain » – pour reprendre l'expression de l'ancien ministre socialiste (NDLR : français) de l'Éducation, Jean-Pierre Chevènement. Ce qui s'impose partout dans le monde du travail, c'est la qualité du diplôme.

Je ne suis pas opposé à la massification de l'enseignement, à la condition qu'elle aille de pair avec la cohérence et l'excellence. Mais je constate qu'aujourd'hui, on met sur le marché de l'emploi des personnes qui ne peuvent exercer une fonction directement en rapport avec leur diplôme et leur expérience. Qui oserait confier son courrier à une secrétaire maïtrisant mal l'orthographe ?

Tous partis confondus, on privilégie trop, aujourd'hui, l'approche économique : on part du principe que le redoublement coûte cher. Mais on oublie la frustration du diplômé qui ne trouve pas l'emploi auquel sa certification pourrait lui faire prétendre. Notre enseignement doit viser l'excellence sous peine de voir nos diplômes dévalorisés et de pousser certains parents à envoyer leurs enfants dans des écoles privées et étrangères jugées meilleures. En tant que défenseur de l'école publique, je pense qu'il faut se prémunir contre ce dualisme et privilégier l'exigence.

Ensuite, en matière d'égalité des chances, je trouve très intéressante l'idée de faire réaliser les travaux scolaires en classe et non à domicile. Grand-père, je constate que ce sont bien

souvent les parents ou les grands-parents qui s'occupent des devoirs et élocutions durant le weekend. Toutes les familles en ont-elles le temps et les capacités ?

Une troisième piste, qui est aussi un de mes vieux chevaux de bataille, c'est un cours de philosophie commun à tous les élèves, au moins dans le réseau officiel. Sous le prétexte de donner aux élèves de bonnes bases et de les préserver de certaines influences, on les enferme jusqu'à 18 ans dans un ghetto (qui peut aussi être le laïcisme pur et dur). Une initiation à la philosophie et une étude comparée des religions pendant les deux dernières années du secondaire leur permettrait de mieux se comprendre entre eux, d'acquérir le sens du relatif (en constatant que partout, les hommes et les femmes se sont posé les mêmes questions). Cela donnerait aussi à certains adolescents l'accès à une diversité culturelle qu'ils ne peuvent trouver dans leur milieu familial. En 1994, je me suis battu pour que l'intitulé du cours de morale dans l'officiel comporte le terme « libre examen ». Certains lient cela à « antireligieux ». Pour moi, la libre pensée est avant tout, critique de tout par nature.

Qu'ajouter dans la formation initiale des professeurs pour améliorer la qualité de l'enseignement ?

L'allongement de la formation initiale est une bonne idée. C'est l'occasion d'améliorer la formation pédagogique, même si je pense que la motivation est capitale et que la qualité de pédagogue est innée. On ne fera pas un pur sang d'un cheval de trait... Mais surtout, je suis convaincu qu'il faut leur donner une formation culturelle. La culture crée des ponts entre les matières, les événements ; elle renforce la qualité du professeur et de l'enseignement, et éveille la curiosité des élèves.

À propos du Prix Nobel de physique attribué à François Englert, vous avez souligné que les trois derniers Prix (NDLR : avec Christian de Duve en 1974 et Ilya

Prigogyne en 1977) ont couronné des travaux scientifiques des années '50-'60, d'une université peut-être très élitiste...

Je suis un ancien soixante-huitard monté aux barricades pour réclamer une plus grande démocratisation de l'université. Mais avec le recul, je constate tout de même que cette université-là, « celle de papa » considérée parfois avec mépris, a été à même de produire l'excellence. La massification de l'accès à l'université a certes des aspects positifs, mais aussi des inconvénients. Voyez l'explosion du nombre de doctorants et de docteurs. On n'en a jamais eu autant. Mais, aujourd'hui, pour deux postes académiques, il y a cent candidats ! On brille et on constate ensuite qu'il n'y a pas de débouchés. Ce n'est plus l'ascenseur social que certains espéraient et cela engendre de la frustration. Une démocratisation mal construite est une usine à chômeurs. Il faut donc accepter que de plus en plus de doctorants et de docteurs basculent vers l'entreprise et l'industrie.

Élu secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, vous avez voulu ajouter une quatrième classe Technologie et société. L'enseignement devrait-il s'adapter davantage aux développements technologiques et aux besoins des entreprises ?

C'est complexe. Je crois qu'il faut un juste milieu. Les chefs d'entreprise se plaignent de ne pas trouver du personnel « clé-sur-porte ». Mais toutes les entreprises ne sont pas prêtes à accueillir des jeunes en formation, trop de patrons considérant que c'est une perte de temps. Et l'école a un rôle spécifique : elle doit former des hommes et des femmes capables de s'adapter, puisqu'ils exerceront sans doute plusieurs métiers au cours de leur vie professionnelle.

La formule de Goya « *Le sommeil de la raison engendre des monstres* » vous semble chère. Un commentaire ?

Je suis passionné par les philosophes et les écrivains de la période des Lumières qui ont



forgé nos démocraties pluralistes. Ils ont mis le bien-être, le bonheur de l'homme sur terre au cœur des préoccupations (et non plus le salut dans l'au-delà). Le sommeil de la raison c'est l'équivalent de « l'infâme » ou du fanatisme, chez Voltaire. À l'heure de certains extrémismes, de certaines intolérances, ces penseurs me semblent plus actuels que jamais !

Un souvenir d'école qui vous a marqué ?

Ni ma famille ni l'école n'ont joué de rôle dans mon choix d'orientation. Petit-fils de mineurs, j'hésitais entre l'histoire (en vue de m'orienter vers une carrière diplomatique) et la médecine. Mais n'ayant pas apprécié le cours de chimie, je ne me voyais pas en avaler à fortes doses en première année de médecine.

Dans l'enseignement secondaire, je me souviens d'avoir appris la rigueur. Au 3^e degré, à l'Athénée de Charleroi, M. Lesuisse, le professeur de français, nous donnait une dissertation tous les quinze jours ; et une fois par mois, nous devions, après lecture, résumer un chapitre de Saint-Exupéry ou de Descartes. Cet héritage-là m'a construit. ●

Propos recueillis par
Patrick DELMÉE et Catherine MOREAU

L'académie citoyenne

À l'initiative de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, le Collège Belgique, parrainé par le Collège de France, propose des cours-conférences d'orateurs du monde académique, culturel ou scientifique. Chaque année, quelque 150 cours-conférences sont accessibles gratuitement, à Bruxelles, à Namur, à Liège et à Charleroi. <http://bit.ly/1MeYmnM>

On peut également revoir ou réécouter un cours sur la plateforme www.lacademie.tv. Chaque page contient un fichier vidéo ou/et audio, un résumé et des fonctionnalités de partage sur les réseaux sociaux.

L'Académie a aussi lancé *L'académie en poche*, une collection de petits ouvrages de vulgarisation rédigés par les conférenciers, accessibles à prix modique (5 €). Parmi la trentaine de titres parus, disponibles dans les formats papier et numérique : *Crises économiques et dette publique*, de l'économiste Bruno Colmant, *À la recherche d'autres mondes. Les exoplanètes*, de l'astrophysicienne Yaël Nazé, *La ville verticale*, de l'architecte Philippe Samyn. www.academie-editions.be

Diversifier les pratiques pédagogiques pour accompagner les élèves dans toutes les dimensions de l'apprentissage

Cette rubrique invite un spécialiste de l'éducation à faire part à nos lecteurs d'un message qu'il juge important, dans le contexte actuel. Laurent Lescouarch évoque ici la différenciation pédagogique.

L'hétérogénéité est perçue généralement plutôt comme un problème que comme un levier

L'allongement d'un cursus commun en cours de réalisation dans l'enseignement belge francophone implique un changement de pratiques pédagogiques important afin de prendre en compte l'hétérogénéité des publics. Une telle réforme risque cependant d'être difficile car ces changements interrogent la forme scolaire traditionnelle ⁽¹⁾ qui est structurée historiquement sur la transmission en cours collectif, la recherche de l'homogénéité des groupes d'élèves.

Dans cette approche de l'organisation scolaire, la question de l'hétérogénéité scolaire a été gérée essentiellement par ce que l'on appelle la différenciation institutionnelle ⁽²⁾, c'est-à-dire la structuration de parcours différenciés par l'orientation (en organisant des gares de triage à différents moments du cursus pour recréer des espaces d'homogénéité par l'orientation des élèves).

Avec l'idée d'un cursus commun prolongé, les acteurs vont donc être confrontés à la nécessité de construire un autre modèle de gestion de la différenciation qui, elle, s'inscrit dans la variation des formes pédagogiques au quotidien dans les classes : organiser des situations pour des publics hétérogènes dans un même espace, dans les mêmes classes d'âge avec des parcours d'apprentissage personnalisés par un travail de groupe, des pratiques tutorales, des travaux plus individualisés.

C'est une véritable révolution copernicienne car l'hétérogénéité est perçue généralement plutôt comme un problème que comme un levier, et la différenciation pédagogique nécessite une évolution des conceptions, des démarches de formation des enseignants à de

nouvelles approches pédagogiques, évolution qui ne va pas de soi.

Pour que les changements soient effectifs, il ne faudrait pas minorer la difficulté d'une telle évolution car les enseignants privilégient usuellement plutôt ce qu'on pourrait appeler une « différenciation par le soutien » consistant à garder l'homogénéité des formes d'apprentissage dans le quotidien des classes et à externaliser des dispositifs de prise en charge en petits groupes ou en individualisation. Cette organisation permet de donner le sentiment d'une prise en compte des besoins des élèves sans remettre en cause fondamentalement les pratiques scolaires usuelles mais les effets de ces dispositifs sur la réussite scolaire apparaissent limités ⁽³⁾.

Par conséquent, une réforme qui se propose de généraliser l'hétérogénéité doit pouvoir être pensée de manière très pragmatique en prenant en compte les visions mêmes de l'apprentissage des enseignants pour penser les accompagnements des élèves dans leur complexité matérielle, didactique et pédagogique.

Différencier implique ainsi des changements de perspective sur le statut de l'erreur (il est normal de se tromper et c'est une étape fondamentale de tout apprentissage), sur la question des rythmes et temporalités d'apprentissage (les individus ont des rythmes différents et le temps de l'enseignement n'est pas le temps de l'apprentissage), sur les styles d'apprentissage et les processus de pensée (tout le monde n'apprend pas de la même manière), et sur les malentendus scolaires (le contrat scolaire est perçu de manière différenciée par les élèves).

Dans le cadre de la pédagogie par objectifs, la vision de la différenciation pédagogique la plus développée est relative à l'idée d'un « sur-mesure » à construire pour chaque élève en fonction de l'évaluation de sa situation dans les apprentissages. Nous retrouvons dans l'éducation spécialisée des pratiques de ce type très construites se caractérisant par une individualisation des progressions et des travaux demandés aux élèves. Cependant, cette pensée du « sur-mesure » nous apparaît être un modèle difficilement généralisable dans l'enseignement ordinaire qui peut faire obstacle au développement d'une pédagogie différenciée.

Il apparaît donc important de construire une réflexion sur d'autres approches plus pragmatiques ne s'inscrivant pas exclusivement dans l'individualisation du travail mais relevant de ce que nous appelons un « étayage différencié ». Il ne faut pas confondre « Différenciation » et « Individualisation » qui n'en est qu'une des formes. Une autre voie est en effet possible en appui sur le collectif par l'aménagement d'un milieu qui soit différenciant, qui pense la question des ressources pour les élèves, et des régulations des interactions adaptées aux élèves sur des mêmes situations.

L'idée de régulation différenciée des situations est donc pour nous centrale avec des leviers qui ne relèvent pas exclusivement de la différenciation des contenus et supports. Ce sont des pratiques observables chez de nombreux enseignants mais elles restent implicites et ne font pas l'objet d'une valorisation comme technique de travail, ce qui constitue pour nous un enjeu important notamment pour la formation.

Ces leviers relatifs à la variation des consignes, à la mise en place de médiations différenciées sur des mêmes supports par les enseignants et les élèves, permettent une variation des conditions de formes scolaires en appui sur un environnement apprenant collectif. Ainsi, dans les pédagogies alternatives de la mouvance de l'éducation nouvelle, les enseignants structurent au quotidien des formes d'apprentissage qui ne reposent pas seulement sur l'interaction avec l'adulte, mais qui passent par un aménagement de situations permettant également un étayage mutuel entre élèves.

Pour le pédagogue, il est donc très important de penser des formes d'apprentissage permettant à de nombreux élèves d'avoir des accès diversifiés aux notions⁽⁵⁾, mais également de jouer sur le ressort de la différenciation des accompagnements dans le cadre collectif.



Cette approche permettrait de manière plus souple de favoriser une différenciation au quotidien dans les classes. Elle nous apparaît une piste pragmatique « raisonnable » pour permettre une évolution des pratiques et de la professionnalité des enseignants en intégrant de nouveaux outils (travail de groupe/tutorats/médiations individualisées) et de nouvelles postures de travail à leurs formes pédagogiques collectives actuelles, sans pour autant les confronter à un changement immédiat trop radical qui pourrait mettre en difficulté les personnes (et donc le projet). ●

Laurent LESCOUARCH

⁽¹⁾ VINCENT G., *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Presses Universitaires de Lyon, 1994.

⁽²⁾ Lire à ce sujet LEGRAND L., « Pédagogie différenciée », dans *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Nathan université, Paris, 1994.

⁽³⁾ HOUSSAYE J., « Le soutien va-t-il tuer la pédagogie différenciée ? », dans *Les cahiers pédagogiques*, p. 376-377, 1999.

⁽⁴⁾ BAUTIER E., RAYOU P., *Les inégalités d'apprentissage : programmes, pratiques et malentendus scolaires*. PUF, 2009.

⁽⁵⁾ MEIRIEU P., *L'école mode d'emploi*, ESF éditeur, Paris, 1985.

Maitre de conférences à l'Université de Rouen, où il dirige le département des sciences de l'éducation, Laurent Lescouarch s'intéresse particulièrement aux dispositifs pédagogiques mis en place pour favoriser la réussite scolaire ou soutenir les élèves en difficultés.

Membre du Centre interdisciplinaire de recherches sur les valeurs, les idées, les identités et les compétences (bit.ly/1UOcmEk), il dirige notamment une recherche sur les pratiques pédagogiques du collège lycée expérimental d'Hérouville Saint Clair.

Parmi ses publications, comme auteur ou co-auteur, on notera :

- « Les pratiques pédagogiques des accompagnateurs scolaires », dans *Des innovations pédagogiques et éducatives en réponse à la crise de l'école* (sous la dir. de Robbes B., Hugon M.-A.), Presses Universitaires de l'Artois, 2015 ;
- « Dispositifs d'accompagnement de l'élève en difficulté : acteurs, pratiques pédagogiques et cohérence des actions », dans *Inégalités scolaires et résilience*, Retz, 2012 ;
- « Conséquences de la conception de la difficulté scolaire des enseignants spécialisés débutants 'maitres E'et de leur approche de la différenciation sur leur développement professionnel », dans *Le parcours des enseignants débutants*, de Goigoux R., Ria L. & Toczeck-Capelle M.-C., Presses Universitaires Blaise Pascal, 2010 ;
- *Faire travailler les élèves à l'école : 7 clés pour enseigner autrement* (avec Grandserre S.), ESF, 2009.

Revaloriser l'école... sans tabou



DUFOUR B., *Revaloriser l'école... sans tabou. Diagnostic et perspectives d'actions*, Couleur Livres, Mons, 2015.

Enseignante et chercheuse au sein de l'ASBL Méta-Educ⁽¹⁾, Barbara Dufour fait part ici de son diagnostic puis formule des demandes aux responsables de l'enseignement. Son hypothèse ? « ...beaucoup de décisions prises par notre ministère de l'enseignement ne visent pas prioritairement la qualité de l'enseignement ou la bonne formation de nos jeunes mais plutôt de faire des économies et de présenter des statistiques de réussite ».

L'auteur passe alors à la moulinette de cette hypothèse réformes et orientations décidées depuis les années '90 : enseignement par compétences, autonomie des acteurs de l'enseignement, décrets Inscriptions, évaluations externes,...

La charge, excessive, pêche par quelques contradictions. Comme regretter que les

décrets Inscription aient des effets microscopiques tout en affirmant qu'« une autre conséquence est l'augmentation de l'hétérogénéité dans les classes, souvent mal gérée car mal préparée »...

Cependant, ce livre a un double intérêt. Il décrit un malaise souvent évoqué : « Beaucoup d'enseignants se sentent comme des techniciens qui doivent appliquer des recettes toutes faites pour faire réussir leurs élèves ». Et il dépasse le cri de colère pour avancer des pistes de solution, au premier rang desquelles figure une plus grande autonomie (et responsabilisation) des acteurs de terrain. •

D. C.

⁽¹⁾ www.meta-educ.be

Les violences en milieu scolaire



BEAUMONT C. & al. (sous la dir.), *Les violences en milieu scolaire. Définir - prévenir - agir*, Hermann, Paris, 2015.

Cet ouvrage regroupe des contributions de chercheurs belges, français, suisses, québécois et espagnols. Sa première partie livre des éléments de compréhension des violences entre élèves. Une étude suisse indique que les élèves qui perçoivent une plus grande équité et plus de clarté dans les règles à l'école présentent moins de délinquance et de victimisation.

En Belgique, Benoît Galand et Noémie Baudoïn ont tenté de cerner ce qui anime les auteurs de harcèlement. Il en ressort que « le harcèlement paraît principalement lié à un ensemble de comportements, de représentations, de relations sociales et d'habitudes de pensées relativement cohérents, qui risquent de s'entretenir mutuellement et qui dépassent les seules relations entre élèves ». Les auteurs se demandent si la prévention doit cibler le

harcèlement ou plus largement la promotion du bien-être à l'école.

Catherine Blaya confirme le lien entre ce qui se passe dans le cyberspace et ce qui se passe dans la vie réelle, invitant les enseignants à prendre la cyberviolence au sérieux, même si elle se passe hors des murs de l'école.

Une seconde partie évoque des stratégies de prévention. Et notamment des dispositifs d'accrochage mis en place au sein de deux écoles secondaires chez nous, comme alternatives à l'exclusion. Baptiste Dethier insiste sur la nécessité d'inclure ces démarches dans le projet global de l'établissement, pour qu'elles aient du sens aux yeux de la majorité de ses membres. •

D. C.

Classes lecture

Le 25^e numéro des *Cahiers des Bibliothèques* consacre 60 pages aux classes lecture, projet de collaboration étroite entre écoles et bibliothèques, qui ont fait l'objet d'un colloque organisé par le Service de la Lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Centre de coopération éducative. <http://fr.calameo.com/accounts/3149646>

Des projets novateurs

Voilà 77 pages qui font du bien ! Juliette Bossé, pour la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, est allée à la rencontre de porteurs de projets novateurs initiés dans des athénées. Objectifs : valoriser le travail d'équipes qui se mobilisent, et faire tache d'huile... <http://bit.ly/1EnE3eZ>

Mettre au féminin

Le Service de la langue française publie un nouveau guide de féminisation contenant une liste de 1 700 noms de métier, fonction, grade ou titre. Avec parfois deux formes dont l'une a la préférence du Conseil de la langue française et de la politique linguistique. <http://bit.ly/1SV2U1K>, version papier via langue.francaise@cfwb.be.

Rapport du Médiateur

Le rapport 2014 du Médiateur commun à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles formule douze recommandations à cette dernière, dont dix concernent les équivalences de diplômes, allocations d'études, relations scolaires et personnels de l'enseignement. www.le-mediateur.be (> recommandations > rapports annuels).

Droits d'auteurs

Quand une école diffuse de la musique (ou d'autres œuvres) lors de fêtes, doit-elle payer des droits d'auteurs ? Demander une autorisation préalable à la Sabam ?

La législation sur les droits d'auteurs prévoit que les établissements d'enseignement bénéficient d'une exception, élargie aux manifestations se déroulant hors de l'établissement. La circulaire 5371 intègre ces modifications et une de ses annexes permet de déterminer si des droits d'auteurs sont dus ou pas, et quel tarif appliquer.

Par ailleurs, la Sabam propose aux écoles un contrat annuel dont les tarifs varient selon le niveau et selon l'utilisation du répertoire (occasionnelle ou régulière). Ce contrat inclut les activités des associations de parents, d'anciens ou de professeurs. Par contre, il exclut certaines situations.

Deux hypothèses sont donc possibles : le règlement des droits par manifestation et/ou type de diffusion, ou le contrat annuel pour lequel les écoles sont invitées à faire la demande auprès de la Sabam avant le 30 septembre.

.....
www.sabam.be et circulaire 5371 (www.enseignement.be/circulaires)

Apprendre et transmettre des gestes qui peuvent sauver

La Croix-Rouge de Belgique propose de former des enseignants et éducateurs du secondaire aux gestes de premiers secours, pour qu'ils soient des relais auprès de leurs élèves.

Un enfant a ingurgité un produit toxique ? Un autre est inconscient à la suite d'une mauvaise chute ? Comment réagir vite et bien, quand les premières minutes sont précieuses ?

C'est l'objectif d'une formation gratuite aux gestes de premiers secours que propose la Croix-Rouge à cent enseignants du secondaire, grâce au soutien d'une compagnie d'assurances. Six séances sont planifiées en janvier et février 2016, à Bruxelles, à Liège, à Namur et à Nimy⁽¹⁾. Les premières séances seront consacrées à l'apprentissage des gestes de premiers secours et les quatre autres à la méthodologie d'apprentissage de ces gestes aux jeunes.

Faire tache d'huile

Au terme de cette session (reconnue comme volontaire et/ou obligatoire dans le cadre de la formation en cours de carrière), l'Institut de formation de la Croix-Rouge décernera aux participants le brevet européen des premiers secours (BEPS). Ils recevront également les outils pédagogiques permettant d'organiser des animations BEPS auprès d'élèves : un bagage d'animateur, un kit d'animateur et une trousse de premiers secours.

Ensuite, à leur tour, ces enseignants donneront chaque année une animation (pendant 16 à 18 périodes de cours) à au moins une classe d'élèves de plus de 15 ans. Ils s'engageront aussi à revalider tous les deux ans leurs compétences techniques et pédagogiques d'animateur-relai en suivant une journée de formation à la Croix-Rouge.

Former 3000 jeunes par an

En contrepartie de cette formation, l'école doit s'engager à signer une convention de partenariat avec la Croix-Rouge, à acheter pour chaque élève un *Manuel européen des premiers secours* (15 €) et un kit mannequin (environ 300 €).



Chaque année, plus de 3 000 jeunes devraient ainsi être formés et recevront le BEPS. Ils pourront à leur tour aider une victime et agir au mieux en attendant l'intervention d'un adulte, d'un médecin ou des premiers secours. Les nouveaux enseignants formés s'ajoutant à ceux qui le sont déjà, l'organisation espère ainsi sensibiliser 45 000 jeunes aux premiers secours dans les cinq années à venir. ●

Catherine MOREAU

⁽¹⁾ Les détails dans la circulaire 5350 (www.enseignement.be/circulaires) et sur le site de la Croix-Rouge bit.ly/1LMbFwe

Quand la flèche humiliante perce la carapace de l'élève

Comment dépister des pratiques d'humiliation scolaire, souvent inconscientes, qui peuvent entraîner mal être et découragement chez un élève ou dans un groupe ? Et mettre des balises pour les éviter ?



© Fotolia/Luis Louro

“
Un élève peut
se sentir humilié
sans que l'adulte ait
été humiliant”

Maxence, 14 ans, est plutôt partisan du moindre effort. Son professeur d'anglais le lui rappelle régulièrement, prenant à témoin la classe entière. Il ne manque pas de mesurer ses « performances » à l'aune de celles de ses frères et sœur plus âgés. Les traits d'humour répétés font sourire la classe, qui finit par affubler Maxence d'un sobriquet peu flatteur. L'élève réalise des efforts, mais ils ne sont pas payants et passent inaperçus. Les remarques continuent. Maxence finit par ne plus trouver le sommeil la veille des cours d'anglais et redoute le moment d'entrer en classe.

Psychosociologue et psychothérapeute, Jean-Luc Tournier a consacré un ouvrage au

processus d'humiliation dans la pratique pédagogique ⁽¹⁾. Il y décrit les étapes potentielles vécues par la victime. Blessé, diminué aux yeux des pairs par un propos disqualifiant ou un comportement d'indifférence, l'enfant ou l'adolescent éprouve des émotions puissantes : colère, détresse de ne pas être vu, peur d'être exclu du groupe...

Après avoir espéré, souvent en vain, un soutien d'autres élèves, il finit par minimiser l'importance des faits. Il peut ainsi dévaluer ses émotions, en affaiblir l'intensité jusqu'à les faire taire. Il retourne alors vers son groupe d'appartenance en position de soumission, et prend l'étiquette posée sur lui comme argent comptant. Au risque, ensuite, de reproduire des situations semblables qui entraîneront les mêmes conséquences (« Ils avaient donc raison »).

La honte en héritage

La conséquence, c'est la honte que ressent l'élève qui se voit moins valable, moins important que les autres. Cela peut avoir des conséquences sur le plan physique : rougissements, transpiration, stratégies pour passer inaperçu... Sur le plan cognitif, aussi, car l'élève consacra une telle énergie à se défendre ou à ne pas se laisser anéantir qu'il se rend peu disponible pour réfléchir, se concentrer, mémoriser. Sur le plan spirituel, enfin : il finit par se résigner, par s'isoler, par essayer de s'en sortir seul et souvent, par perdre

l'estime de lui-même, ingrédient précieux de la réussite scolaire.

Le psychologue le souligne : « *La flèche humiliante ne perce pas pareillement toutes les carapaces* ». Certains vont chercher des ressources internes (ou auprès d'un tiers) pour se dégager d'une ornière redoutable en usant de leurs capacités résilientes (perspicacité, indépendance, aptitude relationnelle, humour, initiative, créativité...). Et sont parfois même capables d'« *utiliser ces expériences comme un tremplin dans leur parcours de vie* ».

Des pistes et des stratégies

Remarques ironiques, soupirs ; envois au tableau ou invitations à lire à haute voix qui deviennent des supplices pour un élève ; remises des copies dans l'ordre décroissant des notes ; absences de réaction devant des efforts réalisés ; remarques cinglantes dans le bulletin. Tout cela peut apparaître bien caricatural. Pourtant, les formes d'humiliation scolaire, individuelles ou collectives, prennent des formes multiples, subtiles, et peuvent s'appuyer sur des intentions diverses.

Jean-Luc Tournier le précise : un élève peut se sentir humilié sans que l'adulte ait été humiliant, ni en acte ni en intention. En outre, les remarques ou l'attitude de l'enseignant partent souvent de bonnes intentions : il s'agit de donner à l'élève une « secousse » qui lui permettra de progresser. L'humiliation peut aussi provenir d'un malentendu, d'une ignorance de la manière dont ses paroles sont perçues par les élèves.

Mais qu'est-ce qui conduit un enseignant à glisser volontairement vers des comportements humiliants, basés le plus souvent sur le travail scolaire et sur des comportements de l'élève qu'il juge inadéquats ? Les raisons peuvent être variées. Le psychologue cite notamment la crainte du contact, c'est-à-dire de ne pas prendre la bonne distance ; ou de ne pas être à la hauteur, ce qui peut amener à vouloir prendre le contrôle. Cela peut être aussi la perte du plaisir à exercer le métier d'enseignant ou le désir de restaurer l'estime de soi quand on a été soi-même humilié par des supérieurs, des parents d'élèves. Ou encore le souci de reproduire un modèle, une forme pédagogique à laquelle on a été initié, en la parant de toutes les qualités.

Comment établir des garde-fous contre ces humiliations volontaires ou pas ? Pour l'auteur du livre *Élèves humiliés, élèves sacrifiés ?*, il faut tenir compte, dans les relations avec la classe, de besoins nécessaires au développement de la personne. Quelques exemples : le besoin des élèves de sentir en sécurité, grâce à un enseignant qui gère le groupe et n'a pas peur des résistances, des tensions, des remises en cause. Ou le besoin d'être validé, autrement dit vu, entendu, pris en compte et susceptible d'avoir un impact sur un enseignant qui accepte de lâcher prise avec ses certitudes, ses convictions. Ou encore le besoin de pouvoir s'appuyer sur quelqu'un digne de confiance. Cela suppose que l'enseignant ne se réfugie pas derrière le manque d'expérience, de réponses, de connaissances.

Bien sûr, assurer ces besoins ne permet pas de donner une réponse concrète et solide à l'humiliation que peut vivre un élève. Pour Jean-Louis Tournier, rien ne sert de croire qu'un élève humilié au point de se résigner arrivera bien à se défendre lui-même ou qu'il suffit de lui dire de se défendre. Il faut qu'un tiers connaissant bien les stratégies des humiliants intervienne de manière judicieuse pour aider les plus vulnérables à se défendre. Il suggère, par exemple, l'installation dans l'école d'une cellule de soutien (composée d'adultes et d'élèves) qui entendrait et coacherait les humiliés et les aiderait à sortir d'une passivité résignée. Ou encore en cas d'abus de pouvoir, que des délégués de classe puissent exprimer ce qu'ils ont observé.

L'enjeu est de taille : il s'agit d'amener l'élève qui subit une humiliation à sortir de l'impasse et, surtout, à restaurer l'image qu'il a de lui-même et de ses compétences d'apprentissage. Cela prend du temps. « *Détruire est d'une rapidité sans égale, note le psychologue ; reconstruire est œuvre de patience* ». ●

Catherine MOREAU

.....
⁽¹⁾ TOURNIER J.-L., *Élèves humiliés, élèves sacrifiés ?* De Boeck, coll. Comprendre, Louvain-la-Neuve, 2015

POUR EN SAVOIR +

- DUBET F., « *École, la révolte des vaincus ?* » dans *Sciences Humaines*, Hors-série n°47, janvier 2005.
- LORIERS B., *Les pratiques d'humiliation scolaire, analyse de l'UFAPEC*, 2009, bit.ly/1eziD8X
- MERLE P., *L'élève humilié. L'école, un espace de non-droit ?*, Paris, PUF 2005.
- MERLE P., « *Peut-on enseigner sans humilier ?* » dans *Sciences Humaines* n°165, novembre 2005.
- PELISSIE J.-R., *Le phénomène de l'humiliation en milieu scolaire. Ses manifestations, son influence sur l'affirmation des identités sexuées*, Le Bouscat, L'esprit du temps, 2003.

C'est trop beau !

Enseignante, Pascale Toussaint publie *C'est trop beau ! trop !* (éditions Samsa), où elle regroupe des textes de cinquante écrivains belges (nés avant 1945) en dix thématiques : belgitude, ailleurs, racines, miroirs et mirages, au jour le jour, engagements, révolte et subversion, fleurs au quotidien, inquiétantes réalités, démesure baroque.

Les enseignants peuvent obtenir un accompagnement pédagogique conforme aux référentiels via samsa@samsa-editions.be. Ces 275 pages ne constituent pas une histoire de la littérature belge : l'auteure assume une approche subjective.

Une à trois pages introduisent chaque thème. Suit une sélection d'auteurs, chacun étant présenté en quelques paragraphes avant un ou deux extraits d'œuvre(s).

Ensuite, pour chaque auteur, Pascale Toussaint a sélectionné une illustration musicale et/ou picturale en lien avec l'auteur.

Un tableau de Permeke après un extrait de Marie Gevers, par exemple. Et enfin, un paragraphe fait le lien avec le chapitre suivant.

Erratum

Note édition de juin s'intéressait à la voix et indiquait notamment comment la préserver. Contrairement à ce que nous écrivions, les pathologies vocales chez les enseignants sont reconnues comme des maladies professionnelles. Ceux qui en souffrent peuvent introduire une demande de réparation des dommages auprès du service de santé administratif (Medex) et obtenir le droit au remboursement de certains frais médicaux et à des adaptations pour le travail (micro...) www.bit.ly/1SKDYtI

Rejoignez notre panel de lecteurs

La rédaction de votre magazine organisera son prochain panel de lecteurs le mercredi après-midi 7 octobre, à Bruxelles. Inscriptions avant le 25 septembre.

Parce que ce magazine est avant tout votre trimestriel, la rédaction souhaite qu'il soit agréable à lire, mais surtout utile. Pour mieux cerner vos attentes, des panels de lecteurs sont organisés, ouverts à tous. Ils seront à chaque fois l'occasion pour une quinzaine de lecteurs de faire part de leurs réactions et de leurs souhaits.

Si vous souhaitez participer au panel qui se tiendra le mercredi 7 octobre à Bruxelles, il suffit d'envoyer un courriel à prof@cfwb.be au plus tard le vendredi 25 septembre,

avec en objet « Panel de lecteurs » et, dans le corps du message, vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse) ainsi que votre numéro matricule et votre fonction. Et cela pour nous permettre de réunir un groupe de lecteurs qui soit le plus représentatif possible de la diversité des métiers et des niveaux d'enseignement. Une confirmation de votre inscription et les modalités pratiques vous parviendront le mercredi 30 septembre. •

D. C.



La Grande Guerre en chansons

Trois instituteurs de l'Athénée royal d'Athus, passionnés de musique, ont publié *D'entre les lignes*, un CD proposant sept chansons liées à la guerre 14-18 et un titre, *Je suis Charlie*, écrit et composé après l'attentat à *Charlie Hebdo*. Un deuxième CD est en préparation, de même qu'un projet lié à la Seconde Guerre mondiale.

Renaud Gelinotte, Samuel Lecerf et Patrick Noël, qui forment le trio Athus-Vus, effectuent là un travail de mémoire en insistant sur le quotidien du soldat, quel que soit son camp. *Le Pantalon* évoque ce soldat fusillé pour avoir refusé de porter le pantalon d'un soldat

mort ; *Parole d'un poilu* est sa dernière lettre avant un assaut fatal ; *L'Attente* est celle de l'épouse inquiète ; *Pourquoi lui ?* raconte la mort de l'estafette chargée du courrier, mort quelques minutes avant l'Armistice ; *Terminus* est un hommage aux fusillés de Rossignol, le 26 août 1914... Des textes

souvent émouvants, accompagnés de mélodies sans fioritures, où dominent les guitares.

Des documents pédagogiques accompagnent le projet (<http://bit.ly/1T6d1kj>) et les

Athus-Vus proposent (notamment) des présentations pédagogiques aux écoles qui le souhaitent. •



À PRENDRE OU À LAISSER

L'École Supérieure de Pédagogie de Bruxelles propose principalement aux enseignants du fondamental une formation continuée et complémentaire dans les champs pédagogique, didactique, relationnel et institutionnel. Formation en avant-soirée les mardis et jeudis. Séance d'informations le mercredi 9 septembre de 17 à 19 h. www.espb.be

DidacSciences est une formation de 60 heures à horaire décalé (mercredi après-midi) organisée par la Haute École HELMO et l'ASBL Hypothèse pour les enseignants du fondamental. Objectif ? Acquérir des compétences didactiques en éveil scientifique. Séance d'information le jeudi 10 septembre à 17 h 30, à Liège. bit.ly/1fObLp3

Éducation aux médias « pour mieux vivre ensemble » est le thème de l'appel à projets lancé dans le cadre du décret du 8 juin 2008 portant création du Conseil supérieur des médias (CSEM). Les écoles ont jusqu'au 30 septembre pour faire enregistrer les documents liés à leurs projets sur www.csem.be/appel-projet. Les détails dans la circulaire 5336.

La Semaine du Son, qui se tient à Bruxelles du 14 au 20 septembre, propose notamment des animations scolaires. bit.ly/1NtxwYL

Le Théâtre de Poche présentera sa saison 2015-2016 le lundi 14 septembre lors de sa « soirée profs » et a réalisé une vidéo sur ses actions pédagogiques menées entre septembre 2013 et janvier 2015. www.poche.be et <https://vimeo.com/123241807>.

Les chefs-d'œuvre des musées bruxellois seront mis à l'honneur en 2016, mais dès la rentrée, animations et activités sont proposées aux écoles. Programme sur demande à isabelle@brusselsmuseums.be.

Annoncer la couleur lance un appel à projets sur la citoyenneté mondiale. Candidatures avant le 27 septembre (début des projets après la Toussaint). Un second appel sera lancé le 1^{er} octobre (début des projets en janvier). www.annoncerlacouleur.be/appele-a-projets

Exclusion. ChanGements pour l'égalité organise une matinée de débat sur l'exclusion

scolaire définitive, le samedi 3 octobre (9-13h), à Bruxelles. bit.ly/1H6jogs

Journée Découverte Entreprises s'étend : une bonne vingtaine d'entreprises ont déjà marqué leur accord pour ouvrir leurs coulisses aux classes (du fondamental au supérieur) en semaine, autour du 4 octobre. www.jde.be/jde-a-l-ecole

École Zéro Watt. D'octobre à mars, trente écoles primaires de Wallonie tenteront de diminuer leur consommation d'électricité. Inscriptions via www.sudinfo.be/ecolezerowatt

Bouge ta culture, séminaire sur l'apprentissage interculturel, aura lieu le 23 octobre au Palais des Congrès, à Namur. Organisé par AFS, il est reconnu par l'IFC. www.afsbelgique.be/ecoles

Game Jam. Du 9 au 11 octobre, l'Agence du Numérique (ex-AWT) organise une « Game Jam » sur le thème de l'éducation. www.kisyourteacher.be

Reciprocity, triennale internationale de design de Liège, propose une animation (pour le secondaire) les mardis et jeudis d'octobre. Réservation obligatoire : info@reciprocityliege.be, www.reciprocityliege.be

Journées « énergie » au PASS : des ateliers pratiquement entièrement encadrés, les 23, 24, 26 et 27 novembre sur l'énergie (3-6^e primaire) ; les 18, 19, 21 et 22 avril sur « la technique, c'est physique » (1-4^e secondaire). www.pass.be (> je suis > une école)

Le programme scolaire de l'Orchestre national de Belgique est disponible via www.nob-onb.be (onglet ONB Kids).

Éduquer au climat sera le prochain thème du magazine *Symbioses*, qui recherche des expériences et projets menés dans les écoles. Contact : joelle.vandenberg@reseau-idee.be

Appel pour une école démocratique fête ses 20 ans et organise ses « 8 heures pour l'école démocratique » le samedi 14 novembre, à Bruxelles. Les détails via www.ecoledemocratique.org

PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, est une publication du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique).

Adresse

Magazine *PROF* - Local 3G9
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 - BRUXELLES
www.enseignement.be/prof
prof@cfwb.be
Tél : 02 / 690 81 33
Fax : 02 / 600 09 64

Rédaction

Rédacteur en chef : Didier Cateau
Journalistes : Patrick Delmée, Catherine Moreau
Mise en pages : Olivier Vandevelle

Comité d'accompagnement

Hafsa Ben Zouien, Alain Faure, Éric Frère, Lise-Anne Hanse, Anne Hicter, Jean-Pierre Hubin (président), Chantal Kaufmann, Jean-Michel Motte, Philippe Delfosse et Willy Wastiau.

Vie privée

Afin d'envoyer le magazine *PROF* à ses destinataires, la Fédération Wallonie-Bruxelles (AGE) traite les données à caractère personnel suivantes : nom, adresse et numéro matricule. La Communauté française ne conserve ces données que pendant le temps nécessaire à la réalisation de l'envoi du magazine. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les destinataires du magazine disposent, moyennant la preuve de leur identité, d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification à l'égard des données à caractère personnel les concernant.

ISSN 2031-5295 (imprimé)

ISSN 2031-6309 (online)

© Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction autorisée pour un usage en classe.

Pour tout autre usage, reproduction d'extraits autorisée avec mention des sources.

Éditeur responsable

Jean-Pierre Hubin,
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

Impression

Roularta Printing S.A.

Tirage

120 000 exemplaires, imprimés sur du papier portant le label FSC garantissant qu'il est issu de forêts bien gérées et de bois ou de fibres recyclés.

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération

Wallonie-Bruxelles

Rue Lucien Namèche 54

6000 NAMUR

Tél : 0800 / 19 199

courrier@mediateurcfwb.be

À nos lecteurs

Pour recevoir la version électronique du magazine plutôt que sa version imprimée, envoyez-nous un courriel à prof@cfwb.be avec le nom et le numéro matricule de la personne à retirer de notre liste de destinataires.

Pour votre confort de lecture, certains liens hypertexte ont été raccourcis grâce à l'application <http://bit.ly/> Ces liens ont été vérifiés le 21 août.

À PRENDRE OU À LAISSER

L'appel à projets lancé dans le cadre du décret « Mémoire » est ouvert jusqu'au 15 octobre. Il s'agit de financer des associations et projets visant à transmettre la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ainsi que la mémoire de la résistance à ces crimes. Circulaire 5333 via www.enseignement.be/circulaires ou www.decretmemoire.cfwb.be

Les Rencontres pour faire apprendre organisées à Bruxelles à l'initiative du P^r Bernard Rey (Service des Sciences de l'Éducation de l'ULB), sont ouvertes à tous et gratuites (chaque fois le samedi de 9h30 à 12h15). Thèmes des trois premiers rendez-vous : « Enseigner les religions, la morale et la citoyenneté à l'école, pourquoi et comment ? » (10 octobre) ; « Peut-on construire des compétences en se passant de savoirs ? » (14 novembre), « L'école à l'heure du Web 2.0 : mythe ou réalité ? » (30 janvier). <http://bit.ly/1eW10kh>

La plus grande leçon du monde aura lieu la semaine du 27 septembre au 4 octobre, pour attirer l'attention sur les « objectifs mondiaux » que les Nations Unies vont lancer pour mettre fin à l'extrême pauvreté, lutter contre l'inégalité sociale et combattre le changement climatique d'ici 2030. www.globalgoals.org/worldslargestlesson propose un film, une bande dessinée et des séquences pédagogiques pour donner cette leçon dans sa classe.

Démocratie et fédéralisme en Belgique, exposition réalisée par le CRISP et le service Europe Direct de Marche en Famenne, sera au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du 5 octobre au 6 novembre (en semaine, 10-17h). L'occasion de se familiariser avec nos institutions et leur fonctionnement. La visite peut être combinée à la visite du Parlement. Réservation : 0800 / 92152 ou europedirect@province.luxembourg.be.

Le Weekend du Doc, du 19 au 22 novembre, proposera la diffusion de documentaires dans de nombreux lieux de Wallonie et de Bruxelles. Objectif : promouvoir auprès du grand public le cinéma documentaire belge francophone. Programmation en ligne dès le 15 octobre. www.we-doc.be

Lire « belge » à l'école est une enquête que la collection Espace Nord a lancée sur les pratiques des enseignants du secondaire en matière de littérature francophone de Belgique. Les résultats seront exploités anonymement dans une enquête en cours sur la lecture de livres belges (ULB-ULg) au XIV^e Congrès mondial de la Fédération internationale des Professeurs de français (Liège, juillet 2016). www.espacenord.com

Reciprocity, triennale internationale de design de Liège, accueillera notamment l'exposition *The Taste of Change*, centrée sur le design et l'alimentation. Une animation destinée aux élèves du secondaire sera proposée les mardis et jeudis d'octobre (à partir du 13), dès 9h : 30 minutes de présentation de la discipline

design, puis 1 heure de visite guidée de l'exposition. Réservation obligatoire : 04 / 237 97 36 ou info@reciprocityliege.be. www.reciprocityliege.be

L'année dernière, réalisé par Vania Leturcq, met en scène deux amis d'enfance qui, en fin de secondaire, se demandent que faire. Un film frais et pétillant sur les amitiés adolescentes et les choix de vie à faire lorsqu'on sort de l'école. Production Hélicotronc organise à la demande des projections en partenariat avec les cinémas de la commune des classes intéressées. Vania Leturcq est présente ensuite pour une heure de débat. Bande-annonce : <https://vimeo.com/107996448> ; interview de la réalisatrice : <http://bit.ly/1eXoxRD> ; contact : production@helicotronc.com

Le Rallye mathématique transalpin est un concours de résolution de problèmes, organisé pour les élèves de la 3^e primaire à la 2^e secondaire. Sa spécificité ? S'adresser à la classe entière, qui doit fournir, pour chacun des problèmes, une réponse accompagnée d'une explication de la démarche de résolution. <http://rmt.crem.be>

Les 6th Belgian Geography Days ouvrent leurs portes aux enseignants le 14 novembre, sur le campus de la VUB à Etterbeek : ateliers, présentations, orateurs internationaux sur la place de la géographie dans le secondaire. Cette journée est reconnue par l'Institut de Formation continue (IFC, code 16718). Infos : www.fegepro.be/pages/Belgian_Geography_Days.html

L'Association des Journalistes Professionnels a mis en ligne le Manuel pédagogique des journalistes en classe, qui propose 17 fiches d'activité à réaliser en classe autour des médias d'information et du journalisme, et 16 fiches explicatives sur des questions et notions générales touchant à la pratique journalistique. <http://bit.ly/1SjVbPG>

« Je ne suis pas un zéro » est une brochure éditée par l'ASBL d'éducation permanente Question Santé et qui invite à se pencher sur la problématique du harcèlement à l'école en vue d'élaborer ensemble des pistes de prévention. Téléchargeable via <http://bit.ly/1CzZIGG>

Concours d'aquaponie : Agribex, salon international de l'agriculture, de l'élevage, du jardin et des espaces verts (Bruxelles, 8-13 décembre) propose aux classes de 5^e et 6^e primaires un concours de projets d'aquaponie (culture de végétaux sans terre) et aux classes de secondaire un concours d'idées et de solutions ayant un impact positif sur le climat. www.aquaponis.be et www.agroclimat.be

Un auteur en classe : les enseignants du fondamental ont la possibilité de recevoir un auteur ou un illustrateur. Rémunération et frais de déplacement pris en charge par le Service général des Lettres et du Livre. auteurs.enseignementfondamental@cfwb.be ou 0479 / 84 03 89.

Europalia Turquie

Du 6 octobre au 31 janvier, Europalia nous fera découvrir la Turquie. Arts de la scène, expositions, musique, conférences, cinéma... Tout le programme figure sur www.europalia.eu.

Partenaire de Carte PROF, Europalia Turquie propose notamment *Imagine Istanbul*, une exposition de photographies qui se tiendra à BOZAR (Bruxelles) et qui montre la richesse culturelle et la diversité de la ville.



Anatolie, terre de rituels, au Palais des Beaux-Arts toujours, est axé sur la continuité des cultes et des rituels. L'exposition se divise en quatre thèmes : le cosmos, la nature, le monde des dieux et les interventions divines. Et chaque thème parcourt douze millénaires de rituels, depuis les plus anciennes civilisations anatoliennes jusqu'à l'empire ottoman.

Europalia renouvelle son offre spéciale à l'attention des écoles : ces deux expositions visibles à BOZAR seront accessibles au tarif spécial de 1 € pour les élèves du primaire au supérieur.

Pointons encore le Cengiz Özek Shadow Theatre, théâtre d'ombre traditionnel Karagöz, au Centre de la Marionnette, à Tournai. Dans la catégorie littérature, retenons Enis Batur, poète et essayiste, qui sera présent à Bruxelles, Namur ou Liège.

► http://carteprof.be/firme_view.php?fi_id=5180

La rentrée d'Espace Nord : trente-cinq livres à gagner

La collection Espace Nord rassemble plus de trois-cents titres du patrimoine littéraire francophone belge et veille à la réédition d'œuvres indisponibles. Sept titres viennent enrichir le catalogue : *Littérature belge d'aujourd'hui*, de Jacques De Decker (un panorama de la littérature belge des années '70 à nos jours) ; *Jardin botanique*, d'Alain Bertrand (des chroniques sur une Belgique pittoresque et insolite) ; *Le Mariage de M^{lle} Beulemans*, de Fonson et Wicheler (la pièce représentative du théâtre bruxellois) ; *Nouvelles belges à l'usage de tous*, anthologie composée par René Godenne et qui regroupe trente textes d'auteurs de 1886 à 2009 ; *Le plus grand sous-marin du monde*, d'André-Marcel Adamek (un pied de nez à l'ordre établi) ; *Trois petits drames pour marionnettes*, de Maurice Maeterlinck (ses premiers pas littéraires) ; et *La Nouvelle Carthage*, de Georges Eekhoud (une des pièces de la littérature engagée).

À chaque fois, s'ajoute au texte un appareil pédagogique à la fin de chaque volume (de poche), si bien que la collection est une référence auprès du monde scolaire et du public.



Espace Nord offre aux bénéficiaires de Carte PROF 35 livres. Toutes les modalités de ce concours seront sur www.carteprof.be à partir du 13 septembre.

Votre Carte PROF 2016-2017 avec le magazine de décembre

La Carte PROF 2016-2017, valable du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, sera distribuée **la semaine du 7 décembre en même temps que le magazine PROF** qui, comme celui-ci, sera emballé sous plastique transparent. La carte sera insérée dans l'enveloppe blanche annexée au magazine.

ATTENTION : les bénéficiaires de la carte qui seront entrés en fonction après le mois de septembre 2015 ne recevront pas leur carte avec le magazine de décembre, mais la recevront à partir de janvier 2016 par courrier postal normal.





© Sarah Blee



Cap sur Anvers

Le MAS/Museum Aan de Stroom et le Musée Red Star Line, situés tous deux dans l'ancien quartier portuaire anversois, offrent l'entrée gratuite avec Carte PROF.

Plus qu'un musée, le MAS est aussi un bâtiment extraordinaire, au cœur d'un quartier extraordinaire et un lieu de rencontre où il y a toujours quelque

chose à vivre ou à voir. Portée par le fleuve et dynamisée par son port, Anvers est depuis des siècles un lieu de rencontres et d'échanges. Le MAS recueille les traces de ces échanges pour en tirer des histoires nouvelles. Sur la ville, le fleuve et le port...

Quant au Musée Red Star Line, il invite à un voyage sur les traces des émigrants partis en quête d'une vie meilleure aux États-Unis et au Canada au tournant du 20^e siècle, sur les bateaux de cette légendaire compagnie maritime.

L'offre pédagogique des deux musées est diversifiée. Citons par exemple l'utilisation d'un néerlandais simple dans le cadre d'une visite avec des élèves débutant l'apprentissage de la seconde langue.

Une journée « portes ouvertes enseignants » est organisée au MAS et au Musée Red Star Line le samedi 31 octobre, de 10 à 18h. Entrée gratuite pour le bénéficiaire de carte PROF et maximum quatre accompagnants. Inscription via Karen.Vandenbergh@stad.Antwerpen.be en précisant le/les musée(s) souhaités.

► http://carteprof.be/firme_view.php?fi_id=5379 et http://carteprof.be/firme_view.php?fi_id=5374

Gender@war 1914-1918 : femmes et hommes en guerre

Jusqu'au 3 janvier, le musée BELvue accueille l'exposition *Gender@war 1914-1918 : femmes et hommes en guerre*, qui explore la mobilisation conjointe des hommes et des femmes durant la Première Guerre mondiale.

Cette exposition montre le bouleversement de la vie des femmes et des hommes durant la Grande Guerre : la mobilisation conjointe pour l'effort de guerre, la violence partagée, les ruptures dans le monde du travail et la vie familiale. Les documents exposés sont d'une grande diversité : photos, cartes postales, affiches de propagande, lettres, films, chansons... et portent sur l'Allemagne, la Belgique, la France et la Grande-Bretagne.

L'approche originale et comparative de *Gender@war 1914-1918* invite largement à réfléchir aux effets des guerres sur le statut des femmes et des hommes dans la société.

L'exposition est gratuite pour les écoles. Des outils pédagogiques pour une visite autonome ont été conçus pour les élèves de la 5^e primaire à la fin du secondaire. Une séance d'information pour les enseignants est organisée le mercredi 16 septembre (14-17h) au musée BELvue (inscription avant le 9 septembre via reserv@belvue.be).

L'exposition a été réalisée par le Centre d'Archives et de Recherches pour l'Histoire des Femmes, en collaboration avec le musée BELvue.

► <http://bit.ly/1hsNru8> et http://carteprof.be/firme_view.php?fi_id=3447



© Musée BELvue